



RAPPORT DE LA GÉRANCE à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 19 JUIN 2009

Société en commandite par actions au capital de 18 184 054 €
Siège social : 67/73, rue de Rivoli – 75001 PARIS
308 382 035 R.C.S. PARIS

SOMMAIRE

	Page
Renseignements concernant l'activité d'Etam Développement	3
Présentation de l'activité et des résultats, des perspectives et des informations sociales et environnementales	4
Facteurs de risques	25
Autres informations	29
Renseignements concernant le capital	34
Capital et droits de vote	35
Dividende	42
Options ou achat d'actions et attribution d'actions gratuites	43
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	47
Gouvernement d'entreprise	48
Mandataires	49
Rémunération des dirigeants	56
Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et hauts responsables	62
Mandats des membres du Conseil de Surveillance	63
Informations complémentaires	66
Présentation des résolutions	67
Projet de texte des résolutions	70

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ D'ETAM DEVELOPPEMENT

Page 4

Présentation de l'activité et des résultats, des perspectives et des informations sociales et environnementales

Page 25

Facteurs de risques

Page 29

Autres informations (sociétés mère et filiales, honoraires des commissaires aux comptes, document d'information annuelle)

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1.1. FAITS MARQUANTS 2008

Après prise en compte de l'arrêt de l'activité Prêt-à-Porter en Belgique, au Luxembourg et en Italie ainsi que de la société conjointe EFF en Inde¹, le chiffre d'affaires hors taxes s'est établi à 969,2 M€ en 2008, en léger recul de -0,7% par rapport à 2007. A surface comparable et taux de change constant, la baisse du chiffre d'affaires a été de -5,1%, dont -5,6% hors Chine et -1,3% en Chine. Dans ce pays, le changement de tendance mis en œuvre au second semestre a été significatif, avec une progression de +20,2% contre une baisse de -25,9% au premier semestre.

Le Groupe Etam a préservé son taux de marge brute, qui s'est établi à 61,5% en 2008, au même niveau qu'en 2007. Avec une baisse d'activité à surface comparable et taux de change constant, le groupe Etam a dégagé un Résultat Opérationnel Courant de 40,7 M€ en 2008, représentant 4,2% du chiffre d'affaires. Après prise en compte des pertes générées par les activités arrêtées et des intérêts minoritaires en Chine, le Résultat Net Part du Groupe s'est élevé à 7,2 M€ en 2008 contre 27,2 M€ en 2007.

En 2008, une attention particulière a été portée à l'optimisation du cash flow opérationnel : le besoin en fonds de roulement a été amélioré de 12,8 M€ alors qu'il s'était dégradé de 12,7 M€ en 2007, et les investissements opérationnels bruts ont été réduits de 9,6M€, passant de 62,9 M€ en 2007 à 53,3 M€ en 2008.

Après prise en compte de l'acquisition de la société « Secrets Dessous » et de quelques cessions d'actifs, les investissements nets se sont élevés à 59,4 M€ en 2008.

Après l'acquisition pour 15,5 M€ d'actions propres et la distribution de 6,8 M€ de dividendes en 2008, la dette nette du Groupe Etam a augmenté de 20,5 M€ durant l'exercice, passant de 115,7 M€ au 31.12.07 à 136,2 M€ au 31.12.08.

Avec 243,7 M€ de lignes bancaires au 31.12.08 et une maturité moyenne de ces lignes de 16,7 mois à la même date, le Groupe Etam a une situation de liquidité satisfaisante. Par ailleurs, avec un ratio de dette nette sur fonds propres de 37,2% et un ratio de dette nette sur EBITDA de 1,47 au 31.12.08, le Groupe Etam a une structure financière solide.

1.2. ACTIVITÉS

1.2.1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE HORS CHINE

▪ **ETAM**

Un réseau de magasins toujours en progression

Le chiffre d'affaires de la marque Etam hors Chine s'est établi à 591,0 M€ en 2008, en légère progression (+ 0,7%) par rapport à 2007.

Etam est de loin la première chaîne spécialisée de lingerie en France et bénéficie d'un ancrage solide sur les marchés européens, avec 562 points de vente : 291 en France, 176 en Europe occidentale et 95 en franchises internationales. Son expansion vise maintenant les marchés émergents, essentiellement via des franchises en Europe de l'Est et au Moyen Orient, alors que la société conjointe créée en Inde en 2006 a été arrêtée.

¹ Les activités arrêtées représentent un montant de chiffre d'affaires de 24,8 M€ sur l'année, réalisé dans 92 points de vente (application de la norme IFRS 5)

Avec 281 points de vente de prêt-à-porter, Etam est également l'un des acteurs importants de la distribution de vêtements et accessoires de mode féminine (226 en France et 55 en franchises internationales). En 2008, le Groupe a pris la décision de consolider son activité Etam prêt-à-porter sur le marché français et de l'arrêter en Belgique/Luxembourg et en Italie.

Renforcer la capacité d'innovation

Le travail sur la cohérence des gammes a été poursuivi en 2008, des essentiels aux produits mode, avec une même intransigeance sur la qualité. Etam a renforcé son innovation produit avec le lancement d'une gamme de lingerie conçue pour refléter une image pure et moderne, grâce à une matière dernière génération, des finitions laser et des agrafages sans couture. Déclinée en plusieurs coloris et dans de multiples formes, elle est présente en magasin depuis l'hiver 2008 et sera régulièrement renouvelée. En prêt-à-porter certains magasins ont également proposé une nouvelle offre d'accessoires, permettant une hausse significative du chiffre d'affaires, en particulier en bijouterie.

Une image transversale pour deux enseignes complémentaires

Etam est la plus transversale des marques de mode en lingerie et prêt-à-porter : elle permet à la femme de s'approprier les tendances pour créer son propre style, dessus comme dessous. Dans un contexte économique difficile, la marque a une ambition forte pour se différencier de la concurrence et renforcer son image. Son nouveau concept « sens dessus-dessous », lancé début 2009, répond à ce besoin en associant les gammes lingerie et prêt-à-porter au sein d'un même territoire de communication.

Natalia Vodianova, égérie de la marque Etam

Dans un marché atomisé et concurrentiel, c'est aussi l'émotion portée par les valeurs qui crée la différence pour les clientes. C'est pourquoi Etam a choisi Natalia Vodianova pour incarner son image. Icône emblématique de l'univers de la mode, elle exprime le regard de la marque sur la féminité et la modernité, en conjuguant émotion et séduction. Si la sincérité, l'enthousiasme et la générosité ont guidé Etam dans ses choix, ils ont également guidé Natalia dans sa vie, à travers l'aide qu'elle apporte aux enfants russes défavorisés, par l'intermédiaire de sa fondation « The Naked Heart ». Ces valeurs partagées font de Natalia une ambassadrice idéale. Devenue l'égérie d'une marque qui accompagne les femmes depuis près d'un siècle, la collaboration avec Etam s'étend bien au-delà de l'image. Ainsi, Natalia Vodianova a entièrement conçu une nouvelle collection créée en son nom, qui sera lancée au printemps 2009.

Davantage de réactivité dans la mise sur le marché

Parallèlement à son savoir-faire unique, le Groupe a simplifié ses processus de fabrication afin de réduire le « time-to-market » : des prises de décision plus rapides afin de profiter des tendances émergentes. En lingerie, la nécessité de renforcer l'image « mode » de l'enseigne a incité à mettre en place un circuit à très court terme permettant de réagir sur les besoins de mode de chaque saison. De leur côté, les entrepôts ont amélioré la rapidité de la mise à disposition des produits dans les points de vente, grâce à d'importants investissements dans des machines de tri. Certains conditionnements sont désormais personnalisés en fonction des besoins de chaque magasin, afin que le personnel de vente passe moins de temps à la mise en rayons et soit plus disponible pour les clientes.

De nouveaux espaces de vente

Les excellents emplacements des points de vente au cœur des villes et des centres commerciaux constituent un atout concurrentiel majeur du Groupe.

Etam a ouvert le plus grand magasin d'Europe consacré à la lingerie sur 900 m² rue de Rennes à Paris. Un mobilier ludique et une centaine de mannequins réalistes assurent la scénographie des lieux, mêlant élégance architecturale et convivialité, tout en préservant une zone de cabines intimiste. Vitrine du savoir-faire du groupe pour toutes les clientes, ce magasin sera le modèle progressivement décliné à l'international dès 2009.

Quatre points de vente de prêt-à-porter au nouveau concept « Greenwich » ont également été ouverts en 2008. Une mise en lumière travaillée, des vitrines ouvertes, des parquets en

bois naturel, de grands visuels sur les murs, un corner jeans, un coin cabines à la fois spacieux et discret, contribuent à créer une ambiance plus féminine, plus chaleureuse, avec un « esprit boutique ». Les premières réactions des clientes ont été très positives. Elles ont été confirmées par des résultats de vente particulièrement encourageants, avec une progression significative du chiffre d'affaires depuis l'ouverture.

2008 a également été l'année du plein succès d'etam.com, dont les ventes ont été multipliées par 2,5 par rapport à 2007. Tous les produits stratégiques d'Etam sont proposés à la vente aux mêmes prix que dans les magasins, avec des actions de promotions et de démarques identiques. Une nouvelle plate-forme logistique a été mise en place en fin d'année afin de garantir les délais de livraison et d'accompagner la montée en puissance des ventes sur Internet. Sans oublier le rôle essentiel de vitrine de la marque joué par etam.com régulièrement utilisé par les visiteuses pour préparer un futur achat en magasin. Le site propose actuellement la livraison dans 20 pays européens et poursuivra son développement à l'international en 2009.

▪ 1.2.3

Se développer à l'international

Fidèle à son positionnement haut de gamme accessible à toutes, 1.2.3 est restée globalement stable sur ses marchés en 2008, avec un chiffre d'affaires de 190,0 M€, en léger retrait (- 1,1%). Fin 2008, 1.2.3 disposait de 306 points de vente : 190 en France, 99 en Europe occidentale et 17 en franchises internationales. Les ventes à l'export ont fortement progressé par rapport à 2007. Le développement a été particulièrement actif au Maroc, en Roumanie et en République Tchèque. L'ambition de la marque 1.2.3 est de passer d'une enseigne qui exporte à une marque qui se développe à l'international, à travers des partenariats d'envergure dans des zones géographiques ciblées.

Une montée en gamme des collections

En France comme dans les autres pays, dans un contexte difficile pour le prêt-à-porter de luxe, 1.2.3 représente une alternative séduisante pour les clientes, grâce à un rapport qualité / image / prix favorable. Afin de renforcer sa « désirabilité », la marque a poursuivi son travail de montée en gamme, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice du style américaine. Priorités 2009 : des collections modernes et élégantes, une véritable gamme d'accessoires et l'accélération du développement international.

Des points de vente en évolution

1.2.3 a fait évoluer ses points de vente vers une mise en scène plus haut de gamme des collections. L'ouverture d'une nouvelle boutique parisienne boulevard des Capucines préfigure un nouveau concept de magasins qui verra le jour en 2009. Avec des couleurs chaudes et féminines, des espaces à la fois intimes et contemporains, il adapte les codes du luxe au marché du haut de gamme accessible. Les accessoires, bijoux et sacs, sont davantage mis en valeur et créent de nouvelles expériences d'achat pour les clientes.

▪ UNDIZ

Un lancement réussi

Avec un chiffre d'affaires en forte progression Undiz présente un bilan très positif. Six boutiques ont été ouvertes en 2008, pour un total de 11 points de vente en fin d'année, aussi bien en centre ville qu'en centre commercial, moitié en région parisienne et moitié en province. D'autres ouvertures sont prévues en 2009.

Aborder la lingerie d'une nouvelle manière

La nouvelle enseigne a fêté son premier anniversaire en confirmant la justesse de son positionnement. Elle s'adresse à une cible 15-25 ans, pour laquelle elle réinvente la manière d'aborder la lingerie : des produits que l'on montre, que l'on change souvent,

influencés par la mode, avec lesquels on s’amuse, avec humour et personnalité. Undiz parie sur les dépareillés et propose à ses clientes de tout accorder ou désaccorder selon leurs envies. Elles viennent chercher davantage un rapport style-prix qu’un prix seul, grâce à une forte attractivité des produits. Principaux médias de communication, les magasins jouent la rupture vis-à-vis des codes traditionnels de la lingerie : manière de présenter les produits, couleurs dominantes, PLV en illustrations colorées... En 2009, l’enseigne optimisera le processus d’élaboration de ses collections, des achats et de la logistique, afin de permettre un pilotage fin des commandes et réassorts.

1.2.2. LE GROUPE EN CHINE

Un net redressement

Etam a réalisé en 2008 un chiffre d’affaires de 188,1 M€ en Chine, à travers 2 131 points de vente. Le Groupe s’est nettement redressé grâce à la nouvelle équipe de management mise en place en début d’année. L’ensemble des actions mises en œuvre a permis la relance de l’activité dès le deuxième semestre qui a connu une progression de 20,2%. Environ 500 magasins réaménagés aux nouveaux concepts ont vu leur chiffre d’affaires significativement progresser sur l’année. La lingerie, représentée par 70 points de vente fin 2008, sera fortement développée en 2009.

Des positionnements revus et ajustés

Les trois marques de prêt-à-porter féminin ont été repositionnées : Etam (ville, élégance), Week-end (nature, féminité) et ES (jeune, active, campus). Le positionnement de Ehomme a lui aussi été ajusté (urbain, relax). Une méthodologie de construction des collections a été élaborée autour de silhouettes mode clé et d’une forte mise en avant des produits en magasins. Quatre nouveaux concepts de magasins ont été lancés, directement dérivés du modèle mis au point en France pour Etam prêt-à-porter.

1.3. **LE RÉSEAU MAGASINS**

Au 31 décembre 2008, le Groupe ETAM compte 3 291 points de vente, exclusion faite des magasins opérant dans le prêt-à-porter ETAM en Belgique/Luxembourg (39) et en Italie (10) et de la société conjointe en Inde (43).

Sur le périmètre hors Chine, le Groupe a poursuivi le développement de son réseau avec des ouvertures nettes représentant 60 points de ventes supplémentaires sur l’année pour un total de 1 160.

En Chine, le Groupe compte 2 131 points, soit 303 magasins de moins qu’au 31 décembre 2007 du fait de la rationalisation du parc.

Au 31 décembre 2008, le parc se décompose comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Chine	2 131	2 434	-303
France	718	687	+31
Belgique/Lux.	69	60	+9
Esp./Port.	107	95	+12
Allemagne	81	75	+6
Italie	14	17	-3
Pologne	3	1	+2
Suisse	1	1	0
Franchises Internationales	167	164	+3
Total Groupe	3 291	3 534	-243
Total Groupe hors Chine	1 160	1 100	+60
ETAM	843	790	+53
123	306	305	+1
UNDIZ	11	5	+6

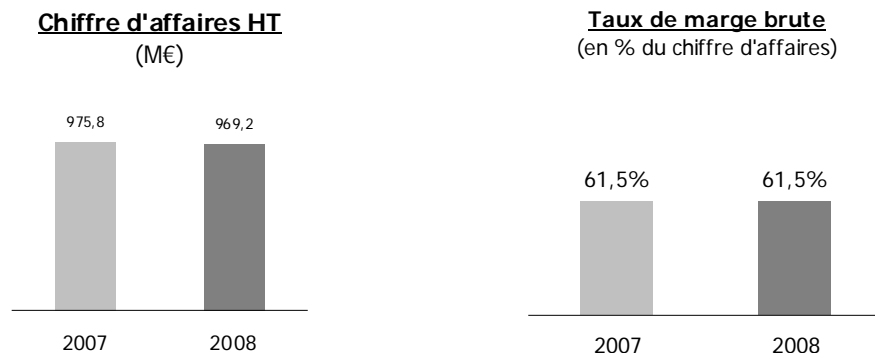
1.4. L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS EN 2008

1.4.1. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPERATIONNEL DU GROUPE CONSOLIDÉ

M€	2008	2007	Variation en % en points
Chiffre d'affaires HT	969,2	975,8	-0,7%
<i>A surface comparable et taux de change constant</i>			<i>-5,1%</i>
Marge brute	596,4	599,8	-0,6%
<i>Taux de marge (en % du CA)</i>	<i>61,5%</i>	<i>61,5%</i>	<i>0</i>
EBITDA*	92,8	115,5	-19,7%
<i>(en % du CA)</i>	<i>9,6%</i>	<i>11,8%</i>	<i>-2,2</i>
Résultat Opérationnel Courant	40,7	67,8	-40,0%
<i>Marge d'exploitation (en % du CA)</i>	<i>4,2%</i>	<i>6,9%</i>	<i>-2,7</i>

* EBITDA : ROC avant amortissements, provisions, résultats de cession des immobilisations

En 2008, le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 969,2 M€, en léger recul de -0,7% par rapport à 2007. Ce chiffre intègre un impact positif de change de +7,1 M€, principalement dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro. A surface comparable et taux de change constant, la baisse du chiffre d'affaires est de -5,1%.



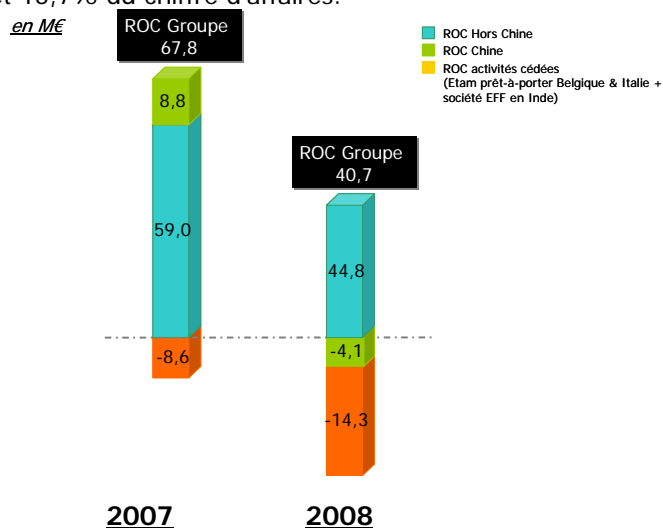
Malgré des conditions de marché difficiles, la montée en gamme sur certaines familles de produits a permis de compenser une politique de démarque plus agressive en fin d'année. C'est ainsi que le

taux de marge brute du Groupe est resté stable à 61,5% du chiffre d'affaires en 2008 comme en 2007.

M€	2008	2007	Variation en M€ en points
Chiffre d'affaires HT	969,2	975,8	-6,6
Achats consommés	(372,8)	(376,0)	3,2
<i>en % du CA</i>	<i>-38,5%</i>	<i>-38,5%</i>	<i>0,0</i>
Marge brute	596,4	599,8	-3,4
<i>en % du CA</i>	<i>61,5%</i>	<i>61,5%</i>	<i>-</i>
Personnel	(201,2)	(194,3)	-6,9
<i>en % du CA</i>	<i>-20,8%</i>	<i>-19,9%</i>	<i>-0,8</i>
Loyers et charges locatives	(137,9)	(128,8)	-9,1
<i>en % du CA</i>	<i>-14,2%</i>	<i>-13,2%</i>	<i>-1,0</i>
Autres charges externes	(157,8)	(153,0)	-4,8
<i>en % du CA</i>	<i>-16,3%</i>	<i>-15,7%</i>	<i>-0,6</i>
Impôts et taxes	(15,2)	(14,3)	-0,9
<i>en % du CA</i>	<i>-1,6%</i>	<i>-1,5%</i>	<i>-0,1</i>
Autres produits & (charges) nets	2,1	(1,8)	3,9
<i>en % du CA</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>0,4</i>
Autres charges d'exploitation	(510,0)	(492,2)	-17,8
<i>en % du CA</i>	<i>-52,6%</i>	<i>-50,4%</i>	<i>-2,2</i>
Amortissement & provisions nettes	(45,8)	(39,8)	-6,0
<i>en % du CA</i>	<i>-4,7%</i>	<i>-4,1%</i>	<i>-0,6</i>
Résultat Opérationnel Courant	40,7	67,8	-27,1
<i>en % du CA</i>	<i>4,2%</i>	<i>6,9%</i>	<i>-2,7</i>
Résultat Opérationnel	39,7	67,0	-27,3
<i>en % du CA</i>	<i>4,1%</i>	<i>6,9%</i>	<i>-2,8</i>

Sur l'ensemble de l'année 2008, les charges d'exploitation ont augmenté de 17,8 M€, soit de 2,2 points en pourcentage du chiffre d'affaires. Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Sous l'effet quasi-exclusif de leur croissance en Chine, les charges de personnel du Groupe s'établissent 201,2 M€ en 2008 contre 194,3 M€ en 2007. Elles représentent 20,8% du chiffre d'affaires en 2008 contre 19,9% un an plus tôt.
- Dans un contexte d'augmentation des loyers très supérieur à l'inflation, tant en centre ville qu'en centre commercial, le poste loyers et charges locatives a crû en 2008, représentant 137,9 M€ contre 128,8 M€ en 2007, soit 14,2% du chiffre d'affaires contre 13,2% l'année précédente.
- Les autres charges externes, impactées à hauteur de 6,7 M€ par l'événement « Saint Valentin » 2008, ont augmenté à 157,8 M€ contre 153,0 M€ en 2007, représentant respectivement 16,3% et 15,7% du chiffre d'affaires.



Après prise en compte d'amortissements et de provisions nettes de 45,8 M€ en 2008 contre 39,8 M€ en 2007, le Résultat Opérationnel Courant du Groupe est de 40,7 M€ en 2008 contre 67,8 M€ en 2007, soit 4,2% du chiffre d'affaires contre 6,9% l'année antérieure.

1.4.2. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR LE PÉRIMÈTRE HORS CHINE

Le chiffre d'affaires du Groupe en Europe a été réalisé dans des conditions de marché difficiles : selon les données de l'Institut Français de la Mode, les variations en valeur de la consommation en France d'articles d'habillement féminin, sont en baisse en 2008. Cette baisse est estimée à -4,0% tous canaux de distribution confondus (-4,4% pour le prêt-à-porter et -2,4% en lingerie) et à -5,1% dans les chaînes spécialisées, dont fait partie le Groupe Etam, (-5,2% sur le prêt-à-porter et -4,4% en lingerie).

Sur le périmètre hors Chine, le Groupe enregistre un Résultat Opérationnel Courant de 44,8 M€ (à 5,7% du chiffre d'affaires) en repli de -24,0% pour un chiffre d'affaires en légère progression (+0,3%) et un taux de marge brute à 63,2% en baisse de 0,4 points.

La baisse du taux de marge brute à 63,2% en 2008 contre 63,6% en 2007, ainsi que la progression des charges d'exploitation, principalement au premier semestre, expliquent le repli de la performance opérationnelle sur l'année. L'effort marketing media, concentré sur l'évènement « Saint Valentin » (6,7M€) et la progression des loyers de +8,9 M€ (y compris les effets de l'augmentation du parc sur la période), sont les deux principaux facteurs de l'augmentation des charges d'exploitation en 2008. En effet, les frais de personnel sont restés stables en pourcentage du chiffre d'affaires.

En 2008, les autres produits et charges ont représenté un produit net de 5,6 M€ contre une charge nette de 0,9 M€ en 2007, effet consécutif à divers litiges commerciaux soldés favorablement (à hauteur de +1,6 M€.) et au recouvrement de créances clients (pour un montant de 1,4M€).

M€	2008	2007	Variation en M€ en points
Chiffre d'affaires HT	781,2	778,8	2,4
Achats consommés	(287,7)	(283,8)	-3,9
<i>en % du CA</i>	<i>-36,8%</i>	<i>-36,4%</i>	<i>-0,4</i>
Marge brute	493,5	495,0	-1,5
<i>en % du CA</i>	<i>63,2%</i>	<i>63,6%</i>	<i>-0,4</i>
Personnel	(170,1)	(169,3)	-0,8
<i>en % du CA</i>	<i>-21,8%</i>	<i>-21,7%</i>	<i>0,0</i>
Loyers et charges locatives	(92,7)	(83,8)	-8,9
<i>en % du CA</i>	<i>-11,9%</i>	<i>-10,8%</i>	<i>-1,1</i>
Autres charges externes	(141,1)	(135,9)	-5,2
<i>en % du CA</i>	<i>-18,1%</i>	<i>-17,4%</i>	<i>-0,6</i>
Impôts et taxes	(15,1)	(14,1)	-1,0
<i>en % du CA</i>	<i>-1,9%</i>	<i>-1,8%</i>	<i>-0,1</i>
Autres produits & (charges) nets	5,6	(0,9)	6,5
<i>en % du CA</i>	<i>0,7%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,8</i>
Autres charges d'exploitation	(413,4)	(404,0)	-9,4
<i>en % du CA</i>	<i>-52,9%</i>	<i>-51,9%</i>	<i>-1,0</i>
Amortissement & provisions nettes	(35,3)	(32,1)	-3,2
<i>en % du CA</i>	<i>-4,5%</i>	<i>-4,1%</i>	<i>-0,4</i>
Résultat Opérationnel Courant	44,8	59,0	-14,2
<i>en % du CA</i>	<i>5,7%</i>	<i>7,6%</i>	<i>-1,8</i>
Résultat Opérationnel	44,8	58,2	-13,4
<i>en % du CA</i>	<i>5,7%</i>	<i>7,5%</i>	<i>-1,7</i>

A - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PAR MARQUE

Dans un contexte général de dégradation progressive de la consommation d'articles d'habillement depuis le début de 2008, les variations de chiffre d'affaires par marque, à surface comparable et taux de change constant, ont été de -6,0% pour Etam, -4,5% pour 1.2.3 et +44,5% pour Undiz.

L'indice de fréquentation de l'ensemble des enseignes du Groupe est en baisse alors que le taux de transformation est globalement stable. Le panier moyen 2008 vs. 2007 est en hausse en lingerie et chez 123 et en baisse en prêt-à-porter.

1) Marque ETAM

Elle comprend les activités de prêt-à-porter et de lingerie sous marques Etam et Undiz en Europe, ainsi que des franchises internationales :

M€	2008	2007	Variation en % en points
Chiffre d'affaires HT	591,0	586,4	0,8%
<i>A surface comparable et taux de change constant</i>			<i>-6,0%</i>
Marge brute	368,4	366,9	0,4%
<i>Taux de marge (en % du CA)</i>	<i>62,3%</i>	<i>62,6%</i>	<i>-0,3</i>
EBITDA	63,3	74,2	-14,0%
<i>en % du CA</i>	<i>10,7%</i>	<i>12,6%</i>	<i>-1,9</i>
Résultat Opérationnel Courant	37,6	51,2	-26,5%
<i>en % du CA</i>	<i>6,4%</i>	<i>8,7%</i>	<i>-2,3</i>

Le chiffre d'affaires de la marque Etam sur le périmètre hors Chine s'est élevé à 591,0 M€, en hausse de 0,8% (et en recul de -6,0% à surface comparable).

Undiz, marque de lingerie créée en août 2007, dédiée à la femme de 15 à 25 ans et qui compte actuellement 11 points de vente, affiche un chiffre d'affaires en hausse de +44,5% à surface comparable et taux de change constant. Cette évolution atteste de son succès sur ce marché.

La marge brute s'est établie à 368,4 M€, en progression de 0,4% par rapport à 2007. Le taux de marge brute ressort en légère baisse de 0,3 point par rapport à 2007.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Etam sur le périmètre hors Chine s'élève à 37,6 M€ contre 51,2 M€ en 2007, soit 6,4% du chiffre d'affaires en 2008 contre 8,7% en 2007.

En effet, l'essentiel de l'augmentation des charges d'exploitation observée au premier semestre a pesé sur la marque Etam (frais de marketing de l'évènement « Saint Valentin » et frais liés aux ouvertures de magasins).

2) Marque 1.2.3

Activité de prêt-à-porter sous la marque 1.2.3 en Europe et vers les franchises internationales :

M€	2008	2007	Variation en % en points
Chiffre d'affaires HT	190,1	192,3	-1,1%
<i>A surface comparable et taux de change constant</i>			<i>-4,5%</i>
Marge brute	124,7	127,8	-2,4%
<i>Taux de marge (en % du CA)</i>	<i>65,6%</i>	<i>66,5%</i>	<i>-0,9</i>
EBITDA	15,0	16,2	-7,4%
<i>en % du CA</i>	<i>7,9%</i>	<i>8,4%</i>	<i>-0,6</i>
Résultat Opérationnel Courant	10,3	13,6	-24,0%
<i>en % du CA</i>	<i>5,4%</i>	<i>7,1%</i>	<i>-1,7</i>

Le chiffre d'affaires de la marque 1.2.3 s'est élevé à 190,1 M€ en 2008 contre 192,3 M€ en 2007, soit une baisse de -1,1% (-4,5% à taux de change constant et surface comparable) du fait du ralentissement du trafic en magasins et de la volonté de ne pas accentuer la démarque dans le contexte d'une stratégie de repositionnement de la marque. La priorité a été donnée au maintien d'un taux de marge élevé, qui ressort à 65,6% en 2008 en recul de 0,9 points par rapport à 2007.

Le Résultat Opérationnel Courant, qui s'élève à 10,3 M€ en 2008 contre 13,6 M€ en 2007, représente 5,4% du chiffre d'affaires contre 7,1% un an plus tôt. Cette baisse du résultat s'explique en partie par la baisse de marge brute (-3,1 M€) ainsi que par la hausse des dotations aux amortissements liée aux ouvertures de magasins.

B. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

1) En France

M€	2008	2007	Variation en % en points
Chiffre d'affaires HT	665,0	668,2	-0,5%
<i>A surface comparable et taux de change constant</i>			<i>-5,2%</i>
Marge brute	417,9	422,6	-1,1%
<i>Taux de marge (en % du CA)</i>	<i>62,8%</i>	<i>63,2%</i>	<i>-0,4</i>
EBITDA	70,2	77,4	-9,3%
<i>en % du CA</i>	<i>10,6%</i>	<i>11,6%</i>	<i>-1,0</i>
Résultat Opérationnel Courant	41,1	50,9	-19,2%
<i>en % du CA</i>	<i>6,2%</i>	<i>7,6%</i>	<i>-1,6</i>

* y compris le chiffre d'affaires réalisé vers les franchises internationales

En France, le chiffre d'affaires représente 665,0 M€, en retrait de -0,5% et de -5,2% à surface comparable et taux de change constant. Le chiffre d'affaires de 39,4 M€ de l'activité export, compris dans le chiffre d'affaires de la France, progresse de +12,9%

La marge brute est de 417,9 M€ contre 422,6 M€ en 2007, soit une baisse de -1,1%. Le taux de marge reste élevé, à 62,8%, bien qu'en baisse de 0,4 point.

Les charges d'exploitation qui représentent 351,1 M€ (contre 347,0 M€ en 2007) ont augmenté de 0,9 point de chiffre d'affaires par rapport à 2007. Elles sont impactées par l'augmentation de la taille du réseau (+31 points de vente sur l'année)

En France, le Résultat Opérationnel Courant qui s'élève à 41,1 M€ en 2008 contre 50,9 M€ en 2007, subit l'impact des dépenses de marketing et de communication dans le cadre de la stratégie de montée en puissance des marques du Groupe.

2) Autres pays

Les principaux pays hors France sont : la Belgique/Luxembourg dans lesquels le Groupe a conservé les activités Lingerie d'Etam et la marque 1.2.3, l'Espagne/Portugal où il opère uniquement en lingerie, l'Italie où seule l'activité lingerie est désormais présente, l'Allemagne où principalement la marque 1.2.3 est implantée, la Pologne et la Suisse où le Groupe s'est installé en propre en 2007.

Le chiffre d'affaires des « autres pays » dans leur ensemble s'est élevé à 116,1 M€ en 2008, en hausse de 5,0% et en recul de -7,7% à surface comparable et taux de change constant, avec des baisses sensibles en Belgique et en Espagne, alors que la Pologne affiche un taux de croissance à deux chiffres.

M€	2008	2007	Variation en % en points
Chiffre d'affaires HT	116,1	110,6	+5,0%
<i>A surface comparable et taux de change constant</i>			<i>-7,7%</i>
Marge brute	75,5	72,4	+4,4%
<i>Taux de marge</i>	65,0%	65,4%	-0,4
EBITDA	14,2	15,4	-8,0%
<i>en % du CA</i>	11,6%	13,9%	-1,7
Résultat Opérationnel Courant	3,7	8,1	-54,3%
<i>en % du CA</i>	3,2%	7,3%	-4,1

Par pays, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

M€	2008	2007	Variation	Variation Ifl*
Belgique /Luxembourg	34,9	33,0	+6,0%	-5,4%
Espagne	48,3	48,9	-1,3%	-12,9%
Allemagne	21,5	18,8	+14,0%	-12,9%
Italie	9,3	9,5	-1,6%	-2,5%
Pologne	1,2	0,3	+275,4%	+12,1%
Suisse	0,9	0,1	ns	na
Total	116,1	110,6	+5,0%	-7,7%

(*) à surface comparable et taux de change constant

- en Belgique / Luxembourg (Etam lingerie et 1.2.3) : compte tenu de la cessation du prêt-à-porter Etam dans ces pays, où il a particulièrement souffert, la baisse du chiffre d'affaires à surface comparable et taux de change constant a été limitée à -5,4% (contre -16,7% avant exclusion de l'activité prêt-à-porter);
- en Espagne / Portugal : dans un contexte économique extrêmement difficile depuis le début de l'année 2008, on note un net ralentissement de la fréquentation en magasins, de -9% par rapport à 2007;
- en Italie (Etam lingerie) : du fait de la cessation de l'activité prêt-à-porter d'Etam, la baisse de chiffre d'affaires a été limitée à -2,5% à surface comparable et taux de change constant (contre -6,7% avant retraitement IFRS5);
- en Allemagne (marque 1.2.3 + 6 corners Etam lingerie) : on observe un ralentissement de la consommation et de la fréquentation en magasins ainsi que la mauvaise santé économique des grands magasins (Karstadt, Sinn Leffers et Kaufhoh) dans lesquels la marque 123 est implantée;
- la Pologne est en forte hausse (+12,1%) à surface comparable et taux de change constant avec 2 ouvertures de magasins en 2008;
- en Suisse, le Groupe s'est implanté en 2007 avec 1 magasin.

La marge brute de cet ensemble s'est établie à 75,5 M€ contre 72,4 M€ en 2007, en hausse de +4,4%. Le taux de marge reste élevé, à 65,0%, bien qu'en légère baisse de -0,4 point du chiffre d'affaires.

Le Résultat Opérationnel Courant des « autres pays » qui s'établit à 3,7 M€ (contre 8,1 M€ en 2007), se répartit de la façon suivante :

M€	2008	2007	Variation
Belgique/Luxembourg	1,2	2,3	-45,2%
Espagne/Portugal	1,4	5,5	-73,8%
Allemagne	1,1	1,2	-10,6%
Italie	-1,5	-1,7	-9,2%
Pologne	0,2	0,0	265,6%
Suisse	0,1	0,0	ns
Autres	1,2	0,8	53,6%
Total	3,7	8,1	-53,7%

Sur l'ensemble des « autres pays », le Groupe subit l'impact sur ses charges du ralentissement de l'activité.

1.4.3. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT EN CHINE

M€	2008	2007	Variation en M€ en points
Chiffre d'affaires HT	188,1	196,9	-8,8
Achats consommés	(85,1)	(92,2)	7,1
<i>en % du CA</i>	<i>-45,2%</i>	<i>-46,8%</i>	1,6
Marge brute	102,9	104,7	-1,8
<i>en % du CA</i>	<i>54,7%</i>	<i>53,2%</i>	1,5
Personnel	(31,1)	(25,0)	-6,1
<i>en % du CA</i>	<i>-16,5%</i>	<i>-12,7%</i>	-3,8
Loyers et charges locatives	(45,2)	(45,0)	-0,2
<i>en % du CA</i>	<i>-24,0%</i>	<i>-22,9%</i>	-1,2
Autres charges externes	(16,6)	(17,2)	0,6
<i>en % du CA</i>	<i>-8,8%</i>	<i>-8,7%</i>	-0,1
Impôts et taxes	(0,1)	(0,1)	0,0
<i>en % du CA</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,1%</i>	0,0
Autres produits & (charges) nets	(3,4)	(0,9)	-2,5
<i>en % du CA</i>	<i>-1,8%</i>	<i>-0,5%</i>	-1,4
Autres charges d'exploitation	(96,5)	(88,2)	-8,3
<i>en % du CA</i>	<i>-51,3%</i>	<i>-44,8%</i>	-6,5
Amortissement & provisions nettes	(10,5)	(7,7)	-2,8
<i>en % du CA</i>	<i>-5,6%</i>	<i>-3,9%</i>	-1,7
Résultat Opérationnel Courant	(4,1)	8,8	-12,9
<i>en % du CA</i>	<i>-2,2%</i>	<i>4,5%</i>	-6,6
Résultat Opérationnel	(5,1)	8,8	-13,9
<i>en % du CA</i>	<i>-2,7%</i>	<i>4,5%</i>	-7,2

En Chine, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaire de 188,1 M€, dont 7,1 M€ d'impact de change favorable dû à l'appréciation du Yuan de 4,5% face à l'Euro. A surface comparable et taux de change constant, la baisse du chiffre d'affaires sur l'année 2008 a été limitée à -1,3%.

La Chine en 2008 a enregistré des résultats contrastés selon les semestres. Le second semestre 2008, et particulièrement le quatrième trimestre, s'est caractérisé par un net renversement de

tendance. En effet, au second semestre le chiffre d'affaires s'est établi à 109,9 M€, en forte hausse de +20,2% (dont +7,2% au troisième trimestre et +28,2% au quatrième trimestre, par rapport aux périodes comparables de l'année antérieure).

La marge brute s'est établie à 102,9 M€, en retrait de -1,7% par rapport à 2007 ; le taux de marge brute, à 54,7% en 2008, est en augmentation de 1,5 point de chiffre d'affaires.

Le poids des charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires, a progressé de 6,5 points par rapport à 2007. En Chine, le Groupe a subi l'impact sur ses charges du fort ralentissement de son activité au premier semestre, ainsi que celui des charges salariales sur l'année (+6,1 M€ par rapport à 2007).

Le Résultat Opérationnel Courant de l'exercice 2008 est négatif et s'établit à -4,1 M€ contre +8,8 M€ en 2007, représentant -2,2% du chiffre d'affaires (contre +4,5% en 2007). Cette forte contraction du Résultat Opérationnel Courant en Chine provient essentiellement :

- de la baisse d'activité du Groupe dans ce pays (-4,5%),
- de l'impact des frais de personnels (+24,4%),
- de l'effet défavorable des dotations aux amortissements liées aux mouvements sur le parc (+2,8 M€) du fait des déplacements de points de vente dans les grands magasins et centres commerciaux.

Le Groupe Etam est présent depuis plus de dix ans en Chine et se développe essentiellement au travers de points de vente installés dans des grands magasins sous 5 différentes enseignes (Etam, Etam Sport, Etam Week-End, EHomme et Etam Lingerie). Il y exerce son activité moyennant une redevance d'occupation directement déduite du chiffre d'affaires qui lui est reversé.

Une étude du Li & Fung Research Centre (Li & Fung Group) publiée en novembre 2008, fait apparaître que les 2 principales enseignes du Groupe (Etam et Etam Week End) représenteraient, à elles deux en 2007, près de 9% de part de marché parmi les marques d'habillement féminin. Sur un secteur de la distribution de vêtements féminins très fragmenté, les dix principaux acteurs auraient environ 35% de part de marché. Néanmoins, le marché se concentre fortement et Etam développe son leadership sur ce segment, suivi de marques telles que : Only, Vero Moda et Esprit. La part de marché des dix premiers acteurs serait passée de 30% en 2006 à 35% in 2007.

Après des années de forte croissance et de développement important de son réseau de points de vente en Chine, le Groupe Etam a enregistré un ralentissement significatif de son activité commerciale en 2007 et sur le premier semestre 2008 et un recul de sa rentabilité sur cette zone, liés essentiellement à deux facteurs : la montée en puissance de la concurrence locale qui a conduit à l'adaptation de l'offre du Groupe et la réorganisation des équipes de direction.

Face à cette situation, Jean-Marie Fersing (ex-directeur général de la marque 1.2.3), a été nommé Directeur Général Délégué d'ETAM en Chine en janvier 2008. Ses principales priorités ont été de clarifier la lisibilité de l'offre, renforcer les contrôles et mettre en place une stratégie commerciale en phase avec l'évolution concurrentielle.

1.5. AUTRES COMPOSANTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

1.5.1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Après prise en compte des autres produits et charges, le résultat opérationnel s'établit à 39,7 M€ (à comparer à 67,0 M€ en 2007).

1.5.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à -10,6 M€, en augmentation de -3,3 M€ par rapport à 2007, sous le double effet de l'augmentation de la dette et de l'augmentation des taux d'intérêt. Le taux effectif d'intérêt de la dette hors swap a été de 4,7% en 2008.

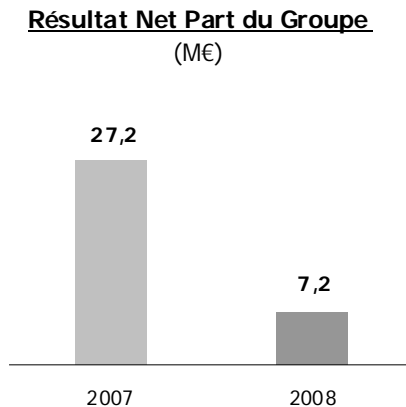
1.5.3. IMPÔT SUR LES RESULTATS

Pour l'exercice 2008, la charge d'impôt s'élève à 10,3 M€ contre 20,9 M€ l'année précédente. Cette baisse très significative s'explique par :

- la baisse du résultat avant impôt du Groupe,
- l'existence d'un taux d'imposition quasi-nul en Chine,
- des abandons de créances commerciales en Belgique et en Italie destinées à pérenniser la distribution de l'activité lingerie et de la marque 123 dans ces pays.

1.5.4. RÉSULTAT NET

Le Résultat Net Consolidé s'élève à 4,2 M€ contre 30,3 M€ en 2007. Après prise en compte des intérêts minoritaires négatifs (-3,0 M€) compte tenu des pertes enregistrées en Chine et en Inde, le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 7,2 M€ en 2008 contre 27,2 M€ en 2007.



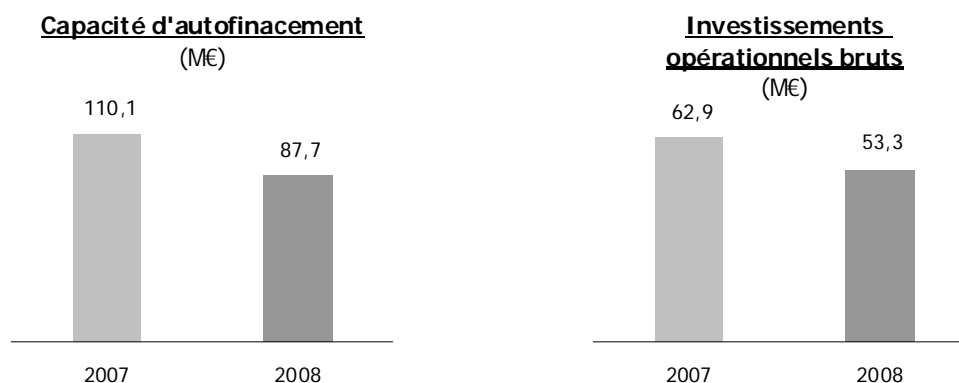
1.6. ANALYSE DES FLUX FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (avant impôts, dividendes et intérêts) s'est élevée à 87,7 M€ contre 110,1 M€ en 2007.

En 2008 les investissements opérationnels bruts ont été réduits de 9,6 M€, passant de 62,9 M€ en 2007 à 53,3 M€ en 2008.

Au 31 décembre 2008, la dette financière nette du Groupe s'est élevée à 136,2 M€ (contre 115,7 M€ au 31 décembre 2007) cependant freinée par un recul sensible du Besoin en Fonds de Roulement du Groupe à hauteur de 12,8 M€. En dépit d'un niveau de stocks plus important qu'en fin 2007, l'augmentation de la dette nette est de 20,5 M€ sous l'effet d'une amélioration du crédit fournisseurs.

Les capitaux propres étant de 366,3 M€ à fin décembre 2008 contre 377,1 à fin décembre 2007, le ratio dette financière nette / capitaux propres s'établit à 37,2% en 2008 contre 30,7% en 2007.



1.7. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1.7.1. CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2009

<i>H.T. en M€</i>	2009	2008	Variation %	Variation Ifl ⁽¹⁾ %
<i>Par marque</i>				
Etam Europe	148,6	152,7	-2,7%	-8,0%
123	47,2	48,7	-3,1%	-5,4%
Chine	78,9	51,0	+54,9%	+46,7%
Total	274,7	252,4	+8,9%	+0,1%
<i>Par zone géographique</i>				
Hors Chine	195,8	201,4	-2,8%	-7,4%
France	167,6	170,4	-1,6%	-6,1%
Autres pays	28,2	31,0	-9,1%	-14,6%
Chine	78,9	51,0	+54,9%	+46,7%

NB : après application de la norme IFRS 5 concernant l'arrêt des activités d'Etam prêt-à-porter en Belgique/Luxembourg et en Italie ainsi que la société conjointe EFF en Inde.

(1) Ifl : à surface comparable et taux de change constant

Au premier trimestre 2009, le chiffre d'affaires hors taxes du Groupe s'établit à 274,7 M€, en hausse de +8,9% (+0,1% à surface comparable et taux de change constant).

Hors Chine, après des soldes en retrait et un démarrage de début de saison difficile pour le secteur de l'habillement féminin, le chiffre d'affaires s'établit à 195,8 M€ en recul de -2,8% (-7,4% à surface comparable et taux de change constant).

En Chine, le chiffre d'affaires du trimestre est en forte hausse de +54,9%. Cette évolution intègre un impact positif de change de 13,4 M€ dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro. A surface comparable et taux de change constant, le chiffre d'affaires de la Chine a augmenté de +46,7% - sur une base du premier trimestre 2008 qui était en baisse de -22,7% - et confirme la tendance enregistrée depuis le second semestre 2008.

1.7.2. PERSPECTIVES

Le Groupe s'est mis en ordre de marche pour traverser la crise économique. Il met en oeuvre deux priorités : améliorer l'attractivité de ses marques et simplifier son organisation pour réaliser des économies de coûts de fonctionnement. Dans ce contexte de forte discipline financière, la Gérance proposera à l'Assemblée Générale du 19 juin 2009 de ne pas verser de dividende.

1.8 ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Un protocole d'accord de cession a été signé pour la plupart des magasins afférents à l'activité Prêt-à-porter en Belgique et au Luxembourg. En Italie, les opérations de cession et de fermeture de magasins de l'activité Prêt-à-porter sont en cours de finalisation. En Inde, la liquidation de la société conjointe EFF est finalisée à travers un accord définitif signé avec le partenaire indien.

2. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

2.1. INFORMATIONS SOCIALES

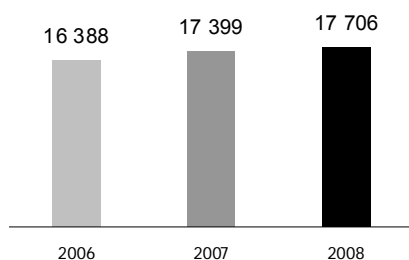
2.1.1. EFFECTIF ET FORMATION

En 2008, en excluant les effectifs des magasins de prêt-à-porter Etam en Belgique et en Italie, activité arrêtée en décembre 2008 dans ces pays, l'effectif annuel moyen du Groupe était de 17 706 personnes (17 399 en 2007), féminin à 95,4%.

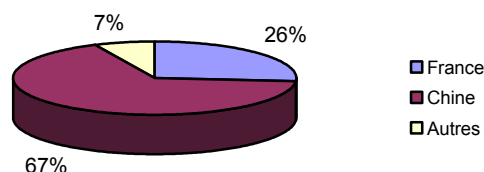
L'effectif annuel moyen 2008 est réparti comme suit :

	Fonctions centrales	Magasins	Logistique et Tec Center	Total
Effectif annuel moyen	1 495	15 678	533	17 706
<i>dont Chine</i>	<i>844</i>	<i>10 720</i>	<i>234</i>	<i>11 798</i>

Effectifs annuels moyens



Répartition géographique de
l'effectif moyen 2008



En Chine, les effectifs baissent de 564 personnes par rapport à 2007 du fait des décisions prises de rationaliser le réseau de magasins et de réduire les frais de personnel au siège.

Les paragraphes qui suivent concernent principalement le périmètre du Groupe hors Chine.

En 2008, les recrutements, facilités par la notoriété des marques du Groupe, ont essentiellement permis d'accompagner le développement des réseaux de distribution dans le monde, notamment dans les principaux pays de l'Union Européenne, tant au niveau de l'encadrement que du personnel directement dédié à la vente.

Au siège, les équipes ont été renforcées par quelques recrutements sur de nouveaux métiers ou par des compétences complémentaires requises par la stratégie du Groupe.

La politique de formation s'est articulée autour de cinq objectifs prioritaires

- Accompagner le développement international du Groupe,
- Renforcer le sens commercial des magasins,
- Professionnaliser les métiers clés,
- Poursuivre le développement de pratiques managériales communes,
- Favoriser la culture de Groupe.

Ces actions ont concerné en 2008 plus de 2 800 personnes soit environ 29 000 heures.

En matière de formation en alternance, Etam continue de privilégier les cycles de formation qualifiante afin de former ses nouvelles adjointes et responsables de magasin. Ainsi, une classe dédiée Etam en partenariat avec l'IFCV (centre de formation spécialisé dans les métiers du commerce, du service, de la vente et du management) a lieu chaque année.

Le Groupe Etam a ainsi poursuivi et renforcé sa politique centrée sur la mise en œuvre de formations « utiles » au développement des compétences en ligne avec sa stratégie d'une part, les besoins collectifs et individuels d'autre part.

La promotion et la mobilité interne restent privilégiées au sein du Groupe, les postes à pourvoir étant diffusés auprès de l'ensemble du personnel via une bourse d'emplois.

S'agissant des rémunérations, le Groupe privilégie les augmentations individuelles et la partie variable des salaires afin de mieux valoriser les performances personnelles.

2.1.2. MAIN D'ŒUVRE EXTÉRIEURE, SOUS-TRAITANCE

Pour les besoins de son activité, le Groupe a essentiellement recours à des emplois salariés directs. En outre, il fait appel à des sociétés extérieures afin de couvrir des besoins connexes tels que les supports informatiques techniques, l'entretien ou la sécurité.

D'autre part, le Groupe achète des prestations de service à un grand nombre d'entreprises afin de couvrir des besoins au niveau des magasins (comme l'entretien, notamment des vitrines, les retouches de vêtements proposées aux clientes, le transport de fonds, etc...) mais aussi au niveau des fonctions centrales et des achats hors produits.

Ces achats sont centralisés afin d'optimiser les coûts et la qualité des prestations. Le Groupe maintient en permanence les fournisseurs en état de compétition et peut effectuer des changements dans les meilleures conditions de marché en termes de prix et de qualité.

Compte tenu de ces éléments, la main d'œuvre extérieure et les prestataires de service ne constituent pas de facteur de risque majeur.

Concernant la production des collections, celle-ci est sous-traitée à un vaste réseau de professionnels de la fabrication textile qui n'entrent pas dans le cadre de la main d'œuvre extérieure et des prestataires de services décrits ci-dessus mais dont les rapports avec le Groupe sont décrits au chapitre 2.3 ci-dessous. Le groupe Etam, acteur international de la distribution textile, travaille avec un très grand nombre de fournisseurs et sous-traitants. Compte tenu de la taille et de la notoriété du Groupe ainsi que de la multitude des fournisseurs disponibles sur le marché, la sous-traitance de la production ne constitue pas un facteur de risque majeur.

2.1.3. DURÉE DU TRAVAIL

Le Groupe respecte les durées légales de travail dans ses différents pays d'implantation. Il cherche en permanence à adapter la gestion de ses effectifs à ses besoins dans le cadre des dispositions légales en matière de durée du travail.

2.1.4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En 2008, la rémunération consolidée du personnel (hors intéressement et participation) du Groupe s'est élevée à 149,2 M€ et les charges sociales à 44,5 M€.

En France, le Groupe applique les dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail.

2.1.5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le Groupe applique les réglementations locales en la matière, au niveau des sièges, des magasins et des entrepôts.

2.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Approche du Groupe Etam.

Soucieux des enjeux sociaux et environnementaux inhérents à son activité, le Groupe Etam s'est engagé à assurer un développement durable de ses activités en France et à l'international en agissant en distributeur responsable. Dans ce cadre il s'est fixé pour priorité :

- de créer une culture du développement Durable,
- d'inscrire le développement durable dans l'activité de ses marques,
- de travailler à l'amélioration de sa performance environnementale,
- de faire adhérer à ses principes éthiques l'ensemble de ses interlocuteurs,
- de s'engager dans les pays au sein desquels il est implanté.

Le cœur de l'activité du Groupe est la distribution de produits de mode féminins à travers son réseau de magasins. A ce titre, les principaux impacts environnementaux du Groupe concernent la consommation d'énergie et la gestion des déchets banals.

Une organisation décentralisée pour mieux inscrire le développement durable dans l'activité des marques.

Bien que les grands axes de notre démarche soient définis au niveau du Groupe, chaque comité de direction d'enseigne a nommé un « coordinateur » en charge du suivi des actions de développement durable. Les différentes normes ou réglementations sont appliquées par les services concernés, en coordination avec le département juridique si nécessaire.

Travailler à l'amélioration de la performance environnementale.

En matière d'évaluation environnementale, le Groupe veille, pays par pays, au respect des règles de sécurité qui s'appliquent dans le cadre de son activité de distribution. Cela concerne les règles de sécurité et procédures applicables au niveau des magasins (espace de vente et mobilier) et des entrepôts.

Accompagné par une société de conseil en développement durable et éco-conception, le Groupe avait déjà réalisé un audit environnement et social de ses activités en France en 2007. Cette année, le Groupe a lancé la réalisation d'un bilan carbone, diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses sites en France. Toutes les activités seront exprimées en équivalent CO2 : transport des marchandises, trajets domicile - travail des collaborateurs, consommations électriques, fin de vie des emballages...

Plusieurs actions ont également été menées afin d'aider les collaborateurs à prendre conscience de l'impact environnemental de leur activité. Un guide des gestes verts a été édité et diffusé sur l'Intranet et une semaine du développement durable a été organisée au siège de Clichy.

Les informations ci-dessous décrivent, conformément au décret 2002-221 du 20 février 2002, les caractéristiques principales et significatives des magasins directement gérés par le Groupe (Europe Continentale) et l'activité générée directement par lui (Europe Continentale et franchises internationales), ainsi que les mesures mises en place pour limiter les impacts environnementaux relatifs à ces activités.

Consommation de ressources.

Consommation d'eau : l'activité du Groupe est faiblement consommatrice en eau. Au-delà de la consommation d'eau des collaborateurs, le Groupe a recours à des systèmes de pompe à chaleur qui utilisent de l'eau en circuit fermé pour la climatisation des magasins.

Consommation d'énergies et émissions liées à l'énergie : la consommation d'électricité est essentiellement limitée à l'éclairage et à la climatisation des magasins. Le Groupe a recours à des systèmes d'éclairage de faible puissance mais procurant une lumière satisfaisante et à des systèmes de pompe à chaleur dont le coefficient de performance est supérieur à celui d'autres systèmes de climatisation.

Le transport est également une source de consommation d'énergie importante pour le Groupe. Il est donc intégré au bilan carbone. Pour le transport de marchandise, réalisé par des prestataires externes, le Groupe réduit le transport aérien au profit du transport maritime. Concernant les prestataires de transport routier, le Groupe les engage à mieux prendre en compte leurs impacts environnementaux ; plusieurs de ces transitaires utilisés par le Groupe sont déjà signataires de la « Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 des transporteurs routiers de marchandises ». Cette charte a été lancée par Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en concertation avec la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) et la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF). En devenant signataires, les transitaires s'engagent sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO2 (principal gaz à effet de serre).

Gestion de déchets.

Du fait de ses activités, le Groupe ne génère que des déchets non dangereux, principalement récupérables (bois, emballages, papier, tissus).

Les articles de prêt-à-porter et de lingerie sont livrés aux entrepôts du Groupe dans des cartons. Des cartons réutilisables sont employés pour la distribution des produits en magasin où ils sont vidés et enlevés par des sociétés spécialisées avant le ramassage public.

Pour présenter une partie de ses produits de prêt-à-porter et de lingerie, le Groupe utilise chaque année plus de 15 millions de cintres. Ces cintres sont en grande partie réutilisés. En Belgique, le Groupe utilise un système de recyclage des cintres.

Concernant les sacs distribués aux clientes lors de leurs achats, le Groupe adhère à l'organisme Eco Emballage et fait figurer sur ses sacs la mention concernant le recyclage. En outre, des sacs en papier oxodégradables remplacent progressivement les sacs en plastique dans les magasins.

Les papiers et cartouches d'encre usagées sont recyclés au siège et dans les entrepôts. De leur côté, les prestataires d'entretien des magasins s'engagent à adhérer à une démarche environnementale et de responsabilité sociale vis-à-vis de leur personnel.

Conditions d'utilisation des sols.

L'activité du Groupe n'implique pas une utilisation des sols de nature à affecter l'environnement et ne génère pas des risques de pollution des sols.

Rejets dans l'air et dans l'eau.

L'activité du Groupe n'implique pas de rejets dans l'eau. Les rejets d'émissions atmosphériques se limitent globalement à l'activité de nos prestataires de transport (voir plus haut).

Nuisances sonores ou olfactives.

Le cœur de l'activité du Groupe étant la distribution à travers son réseau de magasins, les seules nuisances identifiées sont les nuisances urbaines, principalement nuisances sonores provenant des installations de climatisation. Le Groupe gère ses installations dans le cadre des réglementations locales et européennes.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

Les activités du Groupe ne portent pas atteinte à la biodiversité. La contribution du Groupe Etam au maintien de l'équilibre biologique et au respect des milieux naturels, des espèces animales et végétales protégées réside essentiellement dans le strict respect des réglementations en la matière.

Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière.

Concernant la protection de la population contre les risques liés à l'amiante, le Groupe applique les dispositions locales qui découlent de la directive européenne en la matière (par exemple, en France, le décret 96-97 du 7 février 1996 modifié ainsi que les dispositions du Code du Travail).

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.

Compte tenu de l'impact limité de son activité, le Groupe n'a pas engagé de dépenses pour prévenir les conséquences de son activité sur l'environnement.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Il n'existe aucune provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus.

En Europe, où le Groupe gère directement les magasins à l'enseigne de ses marques, existent des équipes opérationnelles et des fonctions centrales dédiées en charge de l'activité et des tâches qui en découlent. Ces équipes dépendent du Comité de Direction situé en France.

2.3. INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL QUI DÉCOULENT DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Chaque marque conçoit ses modèles et fait appel à un vaste réseau de sous-traitants dans différentes régions du monde pour assurer la fabrication de ses produits. Pour la part de l'activité directement gérée par le Groupe (Europe continentale et franchises internationales), les sous-traitants avec lesquels il travaille sont globalement situés en Europe centrale et Europe de l'est, Afrique du nord et Asie. Les engagements commerciaux du Groupe sont assortis de conditions d'achat qui stipulent, outre les conditions des échanges commerciaux, le respect des lois applicables et du Code de Conduite du Groupe.

Pour la part des achats effectués par le Groupe depuis l'Europe au travers de ses plates-formes ou de certains de ses agents, celui-ci demande à ses fournisseurs de s'engager sur le respect des conditions et règles du Code de Conduite. En Chine, le Groupe est présent à travers un partenariat. Les équipes locales d'achat travaillent avec des façonniers locaux.

Pour tous les produits destinés au marché européen, le Groupe a également intégré dans ses conditions d'achat un volet relatif au respect du règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals). L'ensemble des fournisseurs de marchandises du Groupe ont été informés et sensibilisés sur l'impact de cette réglementation et les nouvelles responsabilités qui leur incombent. Le Groupe réalise également ses propres contrôles pour s'assurer de la conformité de ses produits.

En 2008, le Groupe a lancé une démarche de formalisation et de structuration de son approche Achats Responsables.

Tout d'abord, un bilan des pratiques du Groupe a été réalisé en matière de sourcing et de management des risques sociaux et environnementaux. Un audit interne des partenaires du Groupe ainsi qu'un benchmark avec d'autres groupes de distribution a également été mis en place dans cette optique.

Un comité de pilotage trimestriel, composé de membres de la direction de chaque enseigne, a été mis en place, de même qu'un comité d'éthique.

Le Groupe Etam s'est doté de moyens afin, notamment, d'auditer les sites de ses principaux fournisseurs. Les audits seront effectués chaque année par des cabinets extérieurs dans le cadre de la Business Social Compliance Initiative (BSCI). Au-delà des audits sociaux, le plan d'action comprend également un plan de sensibilisation de l'ensemble des équipes achats du Groupe.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE

Les produits commercialisés par le groupe Etam sont fabriqués dans des pays dont le contexte culturel, social et le niveau de développement sont différents. Il s'agit d'être particulièrement attentif à la sélection des partenaires et des pays, afin de s'assurer que leurs pratiques sont compatibles avec les engagements du Groupe. Le Code de Conduite du groupe Etam qui décrit les principes de fonctionnement dans les relations du Groupe avec ses fournisseurs.

Principes généraux de fonctionnement.

- Travailler uniquement avec les fournisseurs et leurs sous-traitants qui se conforment aux engagements du Code de Conduite et dont les usines sont agréées par un auditeur mandaté par le Groupe.
- Tout achat hors de l'Union Européenne doit se faire par des agents homologués et dans des pays agréés par un comité de Sourcing interne, selon les critères suivants :
 - santé et sécurité : les salariés ou représentants d'Etam ne doivent pas être exposés à des risques sanitaires importants ;
 - environnement juridique politique et social : l'environnement réglementaire ne doit pas être porteur de risques importants pour les marques du Groupe, ni présenter de troubles importants politiques et sociaux.

Les principes de sélection des fournisseurs.

- Le respect de la législation et la conformité aux dispositions légales qui régissent leur activité. Si les dispositions prévues par Etam devaient être contraires à la loi en vigueur dans un pays ou une région, la loi primerait. Par ailleurs, les conditions fixées par Etam peuvent être plus contraignantes que le simple respect des lois en vigueur dans tel ou tel pays.
- Le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail (conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail), ainsi que les mesures prises pour préserver l'environnement.
- Le contrôle : afin que ce Code de Conduite et les conditions qu'il énumère aient une réelle signification, le bon respect de ces dispositions fournisseurs est régulièrement audité et contrôlé.
- Les sanctions : en cas de rupture par un fournisseur de ses engagements vis-à-vis d'Etam ou de tout autre tiers, il est mis un terme à la relation commerciale.

3. FACTEURS DE RISQUES

3.1. RISQUES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

L'activité du Groupe étant la distribution de produits de lingerie et de vêtements de prêt-à-porter féminin, elle est sujette aux évolutions de l'environnement économique général dans les pays où le Groupe est présent, et aux conséquences de celles-ci sur la consommation de produits textiles.

Dans un contexte de crise économique qui s'est amplifiée et généralisée au cours de l'année 2008, le Groupe Etam a subi un tassement de ses marchés qui pourrait se poursuivre, voire s'accroître durant les années à venir.

Bien qu'à l'écoute des envies de ses clientes et à la recherche permanente de nouveaux concepts porteurs, le Groupe Etam ne peut garantir qu'il saura développer son chiffre d'affaires, sa rentabilité et ses flux de trésorerie.

3.2. RISQUES FINANCIERS

Le Groupe dispose, au 31 décembre 2008, d'un potentiel global de financements confirmés, partiellement utilisé à cette date, de 222.7 M€ qui se compose de :

- un crédit syndiqué multi-devises contracté au mois décembre 2005 par Etam Finances pour un montant total de 152 M€. Il se compose de :
- une tranche « A » de 105 M€ partiellement amortissable annuellement à hauteur de 5,8 M€, soit un potentiel de 87,6 M€ au 31 décembre 2008 qui est utilisée à cette date à hauteur de 28 M€. L'échéance finale de cette tranche est décembre 2010 pour un montant de 81,8 M€.
- une tranche « B » de 47 M€ utilisée à 100%, d'échéance décembre 2009 pour 3,1 M€ et d'échéance décembre 2010 pour 43,9 M€.

Le crédit a été émis à taux variable. Ce crédit syndiqué est également assorti d'une grille de prix évolutive en fonction de la rentabilité du Groupe.

- une ligne de crédit « ever green » pour un montant de 10 M€. Cette ligne est à taux variable et résiliable à 1 an.
- diverses lignes de crédit, découverts confirmés, emprunts contractés de façon bilatérale auprès de plusieurs banques pour un montant global de 71,0 M€ dont 39,9 M€ d'échéances supérieures à un an. Ces financements sont tous à taux variable sauf pour 0.5 M€.
- diverses lignes de crédit et découverts confirmés contractés par certaines filiales étrangères pour un montant global de 7,1 M€. Ces financements sont tous à taux variable et d'échéances inférieures à un an.
- divers emprunts contractés par certaines filiales pour un montant global de 0,01 M€ d'échéances inférieures à un an. Ces financements sont tous à taux fixe.

D'autre part, le Groupe dispose, au 31 décembre 2008, d'un potentiel global de financements non confirmés, partiellement utilisé à cette date, de 21 M€ qui se compose de découverts et de lignes de crédit. Ces facilités sont à taux variable et d'échéances inférieures à 1 an.

Pour le crédit syndiqué et certaines lignes de crédit, le Groupe s'est engagé à respecter :

- certains ratios financiers (le ratio d'endettement consolidé, le ratio d'endettement financier et le ratio de couverture des frais financiers) jusqu'à l'échéance du crédit ;
- certains covenants juridiques usuels.

Tous les ratios financiers du Groupe sont calculés et appliqués une fois l'an sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre.

Tous les ratios financiers et covenants juridiques du Groupe sont respectés au 31 décembre 2008.

Le tableau qui suit résume la situation pré-citée :

Echéancier lignes de crédit au 31/12/2008

type (en milliers d'euros)	devise d'origine	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	TOTAL
		2009	2010	2011	
Crédit Syndiqué Tr A	EUR	5 800	81 800	0	87 600
Crédit Syndiqué Tr B	EUR	3 092	43 908	0	47 000
TOTAL Crédit Syndiqué	EUR	8 892	125 708	0	134 600
TOTAL Ever Green ¹	EUR	0	10 000	0	10 000
TOTAL découverts Confirmés	EUR	31 382	32 662	7 000	71 044
TOTAL découverts non confirmés	EUR	21 000	0	0	21 000
TOTAL lignes de crédits filiales	EUR/RMB	7 075	0	0	7 075
TOTAL emprunts Filiales	EUR	8	0	0	8
SOUS-TOTAL ANNUEL		68 357	168 370	7 000	243 727

(1) résiliable avec 364 jours de préavis, mais pas de date d'échéance

3.2.1. RISQUE DE CHANGE

Les contrats de couverture du risque de change en cours s'élevaient au 31 décembre 2008 à 29,9 M€ et couvrent des dettes ou commandes en cours libellées en dollar US.

Ces contrats portant sur la devise américaine s'élevaient à 129,6 M€ au 31 décembre 2007.

Compte tenu de ces opérations, les positions résiduelles de risque de change ne sont pas significatives au regard des autres composants du résultat du groupe.

3.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le Groupe a recours, ponctuellement et en fonction de ses anticipations de marchés, à des instruments financiers pour réduire son exposition nette au risque de taux d'intérêt.

Depuis le 1er Janvier 2005, la gestion du risque de taux est centralisée et gérée par Etam Finances SNC. Elle s'appuie sur la mise en place de contrats d'échanges (« swaps ») et/ou d'options (« caps », « floors » et « collars »).

Au 31 décembre 2008, le Groupe a recours à un instrument de couverture du risque de taux :

- SWAP payeur de taux variable (EURIBOR 3 mois), receveur de taux fixe (EURIBOR 2 ans), pour un montant notionnel de 20 M€.

Une variation de 100 points de base des taux courts (Euribor, EONIA ou T4M) aurait l'impact suivant sur 12 mois, sur la base d'un endettement financier net (hors locations financement et couverture de taux) de 136,2 M€ constaté au 31 décembre 2008 :

impact en K€	Résultat		Capitaux Propres	
	hausse de 100 pb	baisse de 100 pb	hausse de 100 pb	baisse de 100 pb
31 décembre 2008				
instrument à taux variable	(1 362)	1 362		
SWAP de taux d'intérêt	(269)	(309)		
Sensibilité aux flux de trésorerie (nette)	(1 631)	1 053	0	0
31 décembre 2007				
instrument à taux variable	(1 160)	1 160		
SWAP de taux d'intérêt	87	(87)		
Sensibilité aux flux de trésorerie (nette)	(1 073)	1 073	0	0

3.2.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

K€			déc-09	déc-10	12/2010-12/2013	> 12/2013
	valeur comptable	flux de trésorerie	< 1an	1-2 ans	2-5 ans	plus de 5 ans
<u>Passifs Financiers non dérivés</u>						
Prêts bancaires (crédit syndiqué)	77 146	81 165	6 439	74 726	0	0
Découverts bancaires	82 738	82 846	40 881	36 405	5 561	0
Dettes fournisseurs et autres crédeurs	218 877	218 877	218 877	-	-	-
Passif financier relatif à des contrats de location-financement	40 882	48 387	7 917	10 678	29 542	250
TOTAL	419 643	431 275	274 114	121 809	35 103	250

Les découverts sont d'échéance à court terme. Ils sont cependant renouvelés régulièrement. Les dettes fournisseurs et autres dettes s'inscrivent dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe.

3.2.4. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit son capital en contrôlant notamment son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement financier net rapporté au total des capitaux propres. Le montant de l'endettement financier net est déterminé dans la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Le total des capitaux propres correspond aux capitaux propres tels qu'ils sont définis en note 2.16.

Au 31 décembre 2008 et 2007, les ratios d'endettement étaient les suivants :

K€	2008	2007
Endettement financier net	136 186	115 686
Capitaux propres	366 336	377 140
Ratio d'endettement - Gearing	37,2%	30,7%

L'augmentation du ratio d'endettement en 2008 provient principalement de l'augmentation de la dette financière nette.

3.3. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'exerce pas d'activités exceptionnellement réglementées soumises à des dispositions spécifiques. Il est exposé aux risques ordinaires liés à l'activité de commerce de détail de Prêt-à-Porter féminin et de Lingerie.

Tous les risques identifiés à ce jour ont fait, conformément aux normes IFRS, l'objet de provisions si nécessaire notamment les litiges commerciaux courants. Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir d'incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

Dans les pays émergents, et notamment en Chine, pays représentant près de 20% du chiffre d'affaires du Groupe, ce dernier reste confronté à des incertitudes quant à l'application de la réglementation par les autorités locales.

Le Groupe Etam veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires.

3.3.1. MARQUES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La protection des marques, des noms de domaines et de certains modèles fait l'objet d'une attention particulière. Le Groupe, assisté de conseils en propriété intellectuelle, assure la surveillance mondiale des marques et des noms de domaine du Groupe, procède aux dépôts et aux renouvellements des dépôts de marques, et intervient auprès de tout tiers qui pourrait leur porter atteinte.

3.3.2. AUTRES RISQUES

Le Groupe Etam ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

3.4. ASSURANCES

Le Groupe a souscrit les assurances nécessaires pour couvrir les risques propres à son activité : des polices « Multirisques » pour chacun de ses entrepôts, une police « Multirisques » pour l'ensemble des magasins, une police « Responsabilité Civile », une police « Dommages-Ouvrages », une police « Pertes d'Exploitation », une police « Transport », diverses polices « Immeubles » pour les biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire, une police « Flotte automobile », une police « Auto-missions » et diverses polices d'assurances couvrant les risques liés aux activités de tous les salariés et notamment lors de leurs déplacements professionnels à l'étranger.

Les deux appels d'offres successifs de 2006 et 2007 ont eu pour effet d'opérer en deux ans un changement des assureurs et des courtiers auxquels le Groupe a recours. Cette mutation s'est aussi traduite par une extension du bénéfice de certaines polices à certaines filiales européennes et à des économies substantielles tout en améliorant le niveau de garanties dont bénéficient le Groupe et de ses filiales.

En Chine le Groupe dispose d'une police « Dommages » pour ses sites ainsi que d'une police couvrant sa responsabilité civile locale.

Le Groupe dispose, comme indiqué précédemment, d'une police « Responsabilité Civile Mandataires Sociaux » couvrant tous ses Dirigeants de droit ou de fait dans tous les pays aux seules exceptions des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, dans lesquels il n'exerce aucune activité.

Le Groupe a pour politique d'assurer en Europe ses risques pour des montants suffisants, son effort portant avant tout sur la prévention des risques et sur la mise en place de « moyens de substitution ».

Les sites français majeurs sont visités tous les ans par les assureurs du Groupe et font l'objet d'une visite thermo-graphique annuelle, pratique d'ordinaire réservée au monde de l'industrie.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. SOCIÉTÉ MÈRE ET FILIALES

4.1.1. PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU DE CONTRÔLE DANS LES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

En 2008, Etam Développement n'a pris le contrôle d'aucune société.

Ses filiales ETAM LINGERIE SAS et UNDIZ SAS ont acquis en 2008 respectivement les sociétés JESSICA et MG BOUTIQUES qui exploitaient en France huit magasins sous l'enseigne « Secret Dessous ».

Au 31 décembre 2008, ces sociétés acquises précédemment par les sociétés du Groupe, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le cadre d'une dissolution anticipée. Ce fut le cas des sociétés :

- JESSICA SA dont le patrimoine a été transféré à sa société mère, la société ETAM LINGERIE SAS,
- MG BOUTIQUE dont le patrimoine a été transféré à sa société mère, la société UNDIZ SAS,
- HARO SARL dont le patrimoine a été transféré à sa société mère, la société ETAM LINGERIE SAS,

4.1.2. SOCIETE MÈRE

Etam Développement SCA est la société mère du Groupe Etam. Ses recettes proviennent exclusivement des dividendes et/ou intérêts reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de service effectuées pour leur compte. A ce titre, les produits d'exploitation enregistrés par la société s'élèvent à 5,5 M€, les produits financiers issus des participations s'élevant pour leur part à 30,9 M€. Le bénéfice net comptable pour l'exercice 2008 s'élève à 12,6 M€ contre 55,1 M€ pour l'exercice 2007.

A. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Principes et méthodes comptables : Les comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable général 1999 et aux principes comptables généralement admis en France.

L'exercice 2008 n'a pas fait l'objet de changement de méthode comptable.

B. RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice se solde par un bénéfice de 12 640 198 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

1) Origine du résultat à affecter

Report à nouveau antérieur	131 229 146,00
Résultat de l'exercice 2008	12 640 198,00
Total	143 869 344,00

2) Affectation

Réserve légale	0,00
En application de l'article 23 des statuts: prélèvement en faveur des associés commandités	1 438 693,44
Dividendes	0,00
Report à nouveau	142 430 650,56
Total	143 869 344,00

C. DIVIDENDES

Le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est mentionné à la page 43 ci-après.

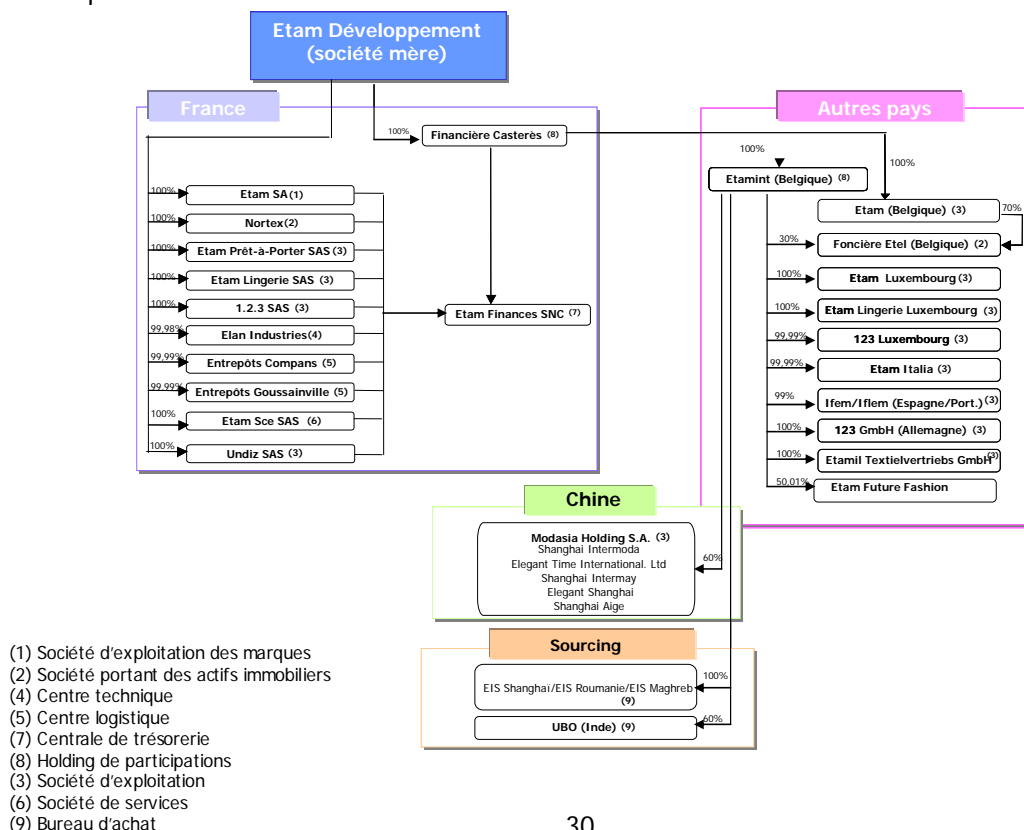
D. MONTANT DES CHARGES NON DÉDUCTIBLES

Le montant global des dépenses et charges visé à l'article 39-4 du Code général des Impôts s'élève à la clôture de l'exercice à 119 453 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions additionnelles, acquitté sur ces dépenses, s'élève à 41 127 euros.

4.1.4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

L'organigramme ci-dessous décrit le fonctionnement général du groupe Etam et de ses principales filiales opérationnelles.



4.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en K€	CONSTANTIN				KPMG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	455,23	354,56	100,0%	100,0%	440,88	397,41	88,3%	99,0%
* Emetteur	125,04	50,34	27,5%	14,2%	115,31	51,41	23,1%	12,8%
* Filiales intégrées globalement	330,19	304,22	72,5%	85,8%	325,57	346,00	65,2%	86,2%
Missions accessoires	-	-	0,0%	0,0%	58,31	4,00	11,7%	1,0%
* Emetteur	-	-	0,0%	0,0%	6,50	-	0,0%	0,0%
* Filiales intégrées globalement	-	-	0,0%	0,0%	51,81	4,00	10,4%	1,0%
Sous-total	455,23	354,56	100,0%	100,0%	499,19	401,41	100,0%	100,0%
Autres Prestations								
- Juridique, fiscal, social	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
- Technologies de l'information	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
- Audit interne	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Sous-total	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
TOTAL	455,23	354,56	100%	100%	499,19	401,41	100%	100%

(1) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

4.3. LISTE DES INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUE PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

En application de l'article L. 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Thème	Lieu de consultation
30/04/2008	Communiqué de mise à disposition du rapport annuel financier 2007	Diffuseur
30/04/2008	Rapport annuel financier 2007 (y inclus honoraires des commissaires aux comptes et informations relatives a l'organisation des travaux du conseil de surveillance et aux procédures de contrôle interne)	AMF - Site Etam développement
05/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 28/04 au 02/05/2008	Site Etam développement
09/05/2008	Publication de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AG 2008	BALO
09/05/2008	Publication de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AG 2008	Petites affiches
09/05/2008	Publicité de l'avis de convocation à l'AG 2008	Site Etam développement
13/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 05/05 au 09/05/2008	Site Etam développement
14/05/2008	Comptes et annexes 31/12/2007 & CA T1 2008	BALO
15/05/2008	Information financière trimestrielle : 1 ^{er} trimestre 2008	Diffuseur- Site Etam développement
19/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 12 au 14/05/2008	Site Etam développement
31/05/2008	<p>Assister à l'Assemblée Générale du 17 juin 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements. - Demande de carte d'admission. <p>Documents d'Assemblée Générale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la gérance à l'Assemblée Générale du 17 juin. - Ordre du jour. - Présentation des résolutions. <p>Publicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis de réunion valant convocation publié au Balo du 9 mai. - Avis de réunion publié au Figaro du 9 mai. - Convocation des commissaires aux comptes. - Rectificatif date de mise en paiement du dividende publié au Balo du 4 juin. <p>Rapports des commissaires aux comptes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport général sur les comptes annuels. - Rapport général sur les comptes consolidés. - Rapport spécial sur les engagements et conventions réglementés. - Rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions. - Rapport spécial sur l'augmentation du capital. - Rapport spécial sur la réduction du capital. - Rapport spécial sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions. 	Site Etam Développement
02/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27 au 30/05/2008	Site Etam développement
04/06/2008	Rectificatif date de mise en paiement du dividende	Diffuseur -Balo – site Etam Développement
05/06/08	Nomination de Laurent Milchior en qualité de co-gérant d'Etam Développement	Diffuseur- Site Etam développement
06/06/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
16/06/2008	Descriptif du Programme de Rachat d'Actions	Diffuseur- Site Etam développement

17/06/2008	Résultats des votes en assemblée générale par résolution	Site Etam développement
04/07/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité	AMF - site Etam développement
04/07/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité	AMF - site Etam développement
05/07/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
16/07/2008	Communiqué chiffre d'affaires au 30 juin 2007	AMF- diffuseur- site Etam développement
05/09/2007	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
28/08/2008	Communiqué sur les résultats du 1 ^{er} semestre 2008	AMF- diffuseur- site Etam développement
28/08/2008	Communiqué de mise à disposition du rapport semestriel	AMF- diffuseur- site Etam développement
28/08/2008	Rapport semestriel : semestre clos le 30 juin 2008	AMF- diffuseur- site Etam développement
28/08/2008	Présentation financière des résultats semestriels 2008	Site Etam développement
04/10/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
21/10/2008	Communiqué du Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre (au 30/09/2008)	AMF- diffuseur- site Etam développement
21/10/2008	Communiqué de mise à disposition de l'information trimestrielle T3 2008	AMF- diffuseur- site Etam développement
21/10/2008	Information trimestrielle T3 - 2008 « document narratif »	AMF- diffuseur- site Etam développement
06/11/2008	Communiqué de Presse Etam PAP suite articles « bottes allergisantes vendues en magasins »	diffuseur- site Etam développement
07/11/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
05/12/2008	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
19/12/2008	Calendrier financier 2009	Site Etam développement
26/12/2008	Adhésion Groupe Etam aux recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008	AMF- diffuseur- site Etam développement
05/01/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
06/01/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité	AMF + diffuseur + site Etam développement
21/01/2009	Communiqué de chiffre d'affaires T4 et année 2008	Diffuseur- Site Etam développement
31/01/2009	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social	Diffuseur- Site Etam développement
04/02/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
28/02/2009	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social	Diffuseur- Site Etam développement
05/03/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
02/04/2009	Déclaration des achats et cessions d'actions propres	AMF
15/04/2009	Communiqué des résultats annuels 2008 et du 1 ^{er} trimestre 2009	Diffuseur- Site Etam développement
15/04/2009	Information trimestrielle sur le trimestre clos le 21 mars 2009	AMF - Site Etam développement
16/04/2009	Présentation financière des résultats annuels 2008 et du 1 ^{er} trimestre 2009	Site Etam développement

Ce document est également disponible sur le site de l'émetteur www.etamdeveloppement.fr à la rubrique relations investisseurs / rapports, informations & présentations.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

Page 35

Capital et droits de vote

Page 42

Dividende

Page 43

Options et attribution d'actions gratuites

Page 47

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

1. CAPITAL ET DROITS DE VOTE

1.1. POINT BOURSE

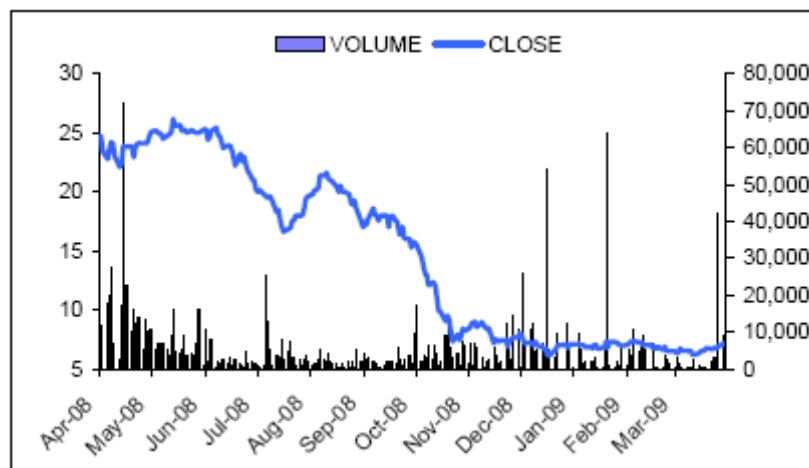
L'action Etam Développement est cotée sur le Compartiment C d' Euronext Paris – Valeurs locales - de Nyse Euronext depuis le 20 juin 1997. Le prix d'introduction était de 51,83 euros. Les actions portent le code valeur ISIN FR0000035743.

Etam Développement entre dans la composition des indices CAC All Shares, CAC Consumer Services, Cac General Retailers, CAC MID & SMALL 190, CAC Small 90 et Indice Général SBF250 (source Euronext).

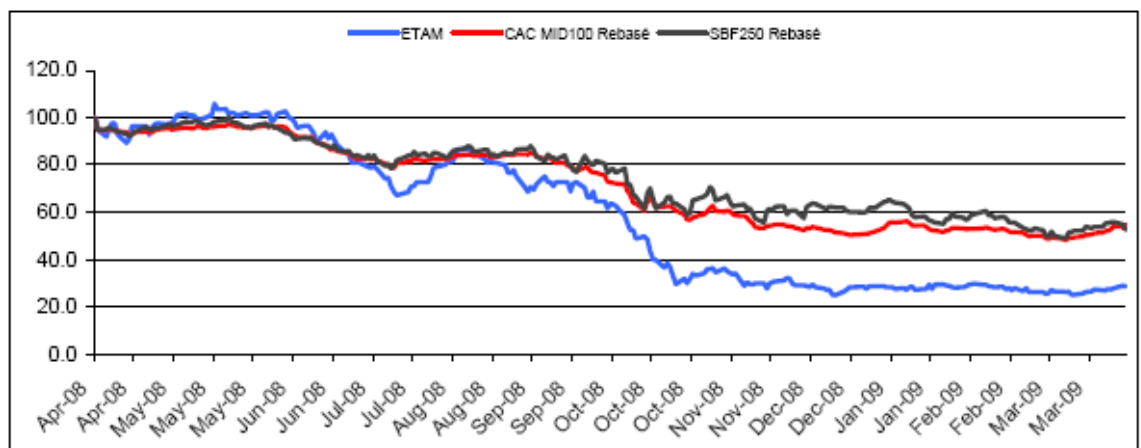
En 2008, l'action a connu en séance un plus haut de 31,24 euros le 2 janvier et un plus bas de 5,76 euros le 22 décembre. Au 31 décembre 2008, la capitalisation boursière s'élevait à 84,5 M€ (sur la base du cours de clôture de 7,09 euros).

Du 1er janvier au 31 mars 2009, l'action a connu, en séance, un plus haut de 7,95 euros le 2 février et un plus bas de 5,90 euros le 4 mars. Au 31 mars 2009, la capitalisation boursière s'élevait à 84 331 M€ sur la base du cours de clôture de 7,07 euros.

Evolution de l'action Etam Développement sur un an glissant (source Euronext)



Etam Développement vs CAC Small90 et SBF 250 base 100 (source Euronext)



1.2. AGENDA DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Calendrier prévisionnel susceptible de modifications.

Chiffre d'affaires de l'année 2008	21 janvier 2009
Résultats consolidés 2008 & Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009	15 avril 2009
Assemblée Générale	19 juin 2009
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2009	15 juillet 2009
Résultats semestriels 2009	27 août 2009
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009	14 octobre 2009

Le communiqué correspondant est généralement diffusé la veille après la clôture de Bourse.

1.3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les tableaux ci-dessous ont été réalisés à partir des informations dont dispose la société concernant les actions détenues sous forme nominative au 31 décembre 2008 et au 31 mars 2009 et celles concernant les participations directes ou indirectes excédant l'un des seuils définis à l'article L. 233-7 du Code de Commerce dont elle a connaissance.

L'enquête complémentaire réalisée par Euroclear en novembre 2008 conformément aux dispositions réglementaires a permis d'établir que les actions composant le capital étaient détenues par 2 000 actionnaires environ, personnes physiques ou morales.

1.3.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2008

	Titres	% du capital	Droits de votes réels	% des droits de vote réels
Groupe de contrôle(1)	5 156 317	43,23%	10 312 634	60,15%
GLG Partners(3)(4)	1 189 841	9,98%	1 189 841	6,94%
Financière de l'Echiquier(3)(5)	596 869	5,00%	596 869	3,48%
INTECO(6)	583 037	4,89%	1 166 074	6,80%
LINTO(6)	564 275	4,73%	1 076 699	6,28%
Etam Développement	1 182 591	9,91%	0	0
Autres	2 655 028	22,26%	2 802 974	16,35%
<i>dont au porteur</i>	<i>2 479 494</i>	<i>20,79%</i>	<i>2 479 494</i>	<i>14,46%</i>
<i>dont nominatif</i>	<i>175 534</i>	<i>1,47%</i>	<i>323 480</i>	<i>1,89%</i>
TOTAL	11 927 958	100,00%	17 145 091	100,00%

(1) Groupe de contrôle détenant de concert (depuis l'introduction en bourse, les membres du groupe de contrôle ont indiqué contrôler ensemble le capital et les droits de vote attachés aux actions) :

	nombre de titres	% du capital	droits de vote réels	% des droits de vote réels
Famille Milchior	1 185 932	9,94%	2 371 864	13,83%
Tarica Marie-Claire	1 196 705	10,03%	2 393 410	13,96%
Fitema Participations (2)	2 773 680	23,25%	5 547 360	32,36%
Total	5 156 317	43,23%	10 312 634	60,15%

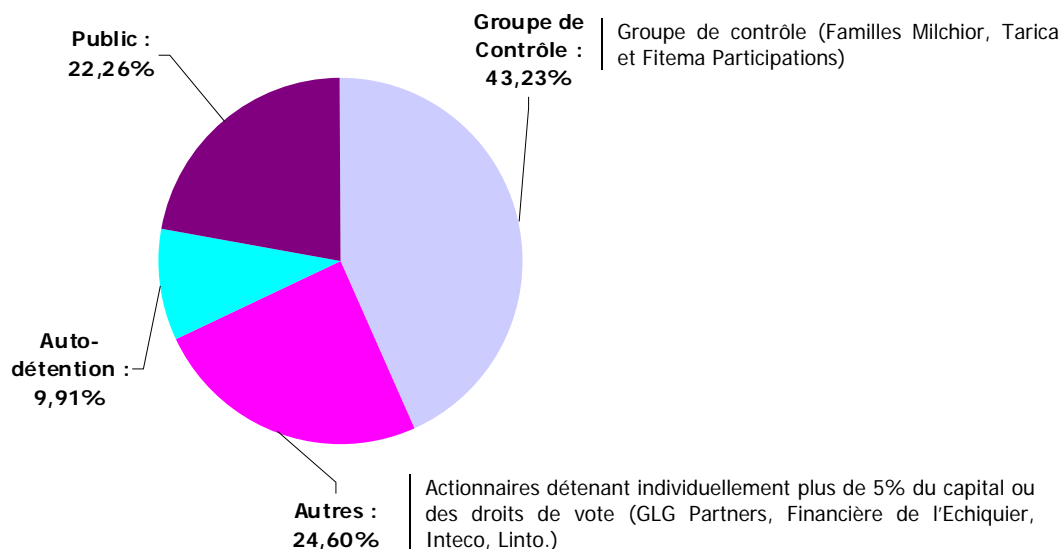
(2) Fitema Participations est détenue par le fonds d'investissement Hottinger American Investors Fund Ltd, Bermudes (« HAIF »)

(3) Actions au porteur

(4) Fonds d'investissement anglais. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en janvier 2008.

(5) Fonds d'investissement français. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en novembre 2007

(6) Holding financier de droit américain.



Franchissements de seuil déclarés au cours de l'exercice 2008 :

- le 24 janvier 2008, la société GLG Partners Lp a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10,00% du capital et détenir à cette date 1 192 926 actions représentant 10,00% du capital et 6,51% des droits de vote théoriques,
- le 6 mars 2008, la société GLG Partners Lp a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 10,00% du capital et détenir à cette date 1 189 841 actions représentant 9,98% du capital et 6,49% des droits de vote théoriques.

A la connaissance de la société, et sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

1.3.2. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2009

	Titres	% du capital	Droits de votes réels	% des droits de vote réels	
Groupe de contrôle ⁽¹⁾	5 394 317	45,22%	10 550 634	61,54%	
GLG Partners ⁽³⁾⁽⁴⁾	1 189 841	9,98%	1 189 841	6,94%	
Financière de l'Echiquier ⁽³⁾⁽⁵⁾	596 869	5,00%	596 869	3,48%	
INTECO ⁽⁶⁾	583 037	4,89%	1 166 074	6,80%	
LINTO ⁽⁶⁾	564 275	4,73%	1 076 699	6,28%	
Étam Développement	1 182 365	9,91%	0	0	
Autres	2 417 254	20,27%	2 565 205	14,96%	
	<i>dont au porteur</i>	<i>2 241 716</i>	<i>18,79%</i>	<i>2 479 716</i>	<i>14,46%</i>
	<i>dont nominatif</i>	<i>175 538</i>	<i>1,47%</i>	<i>85 489</i>	<i>0,50%</i>
TOTAL	11 927 958	100,00%	17 145 322	100,00%	

(1) Groupe de contrôle détenant de concert (depuis l'introduction en bourse, les membres du groupe de contrôle ont indiqué contrôler ensemble le capital et les droits de vote attachés aux actions) :

	nombre de titres	% du capital	droits de vote réels	% des droits de vote réels
Famille Milchior	1 423 932	11,94%	2 609 864	15,22%
Tarica Marie-Claire	1 196 705	10,03%	2 393 410	13,96%
Fitema Participations	2 773 680	23,25%	5 547 360	32,35%
Total	5 394 317	45,22%	10 550 634	61,54%

(2) Fitema Participations est détenue par le fonds d'investissement Hottinger American Investors Fund Ltd, Bermudes (« HAIF »).

(3) Actions au porteur.

(4) Fonds d'investissement anglais. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en janvier 2008.

(5) Fonds d'investissement français. Nombre de titres et de droits de vote déclarés lors d'un franchissement de seuil en novembre 2007.

(6) Holding financier de droit américain.

Franchissements de seuil déclarés avant le 31 mars 2009 :

- M. Pierre Milchior a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 29 janvier 2009, le seuil de 5% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir individuellement 698 472 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 1 158 944 droits de vote en assemblée générale ordinaire, soit 5,86% du capital et 6,32% des droits de vote théoriques de cette société.

Par ailleurs, la famille Milchior, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2009, le seuil de 10% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir 1 423 932 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 2 609 864 droits de vote, soit 11,94% du capital et 14,22% des droits de vote théoriques de cette société.

A la connaissance de la société, et sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

1.3.3. ACTIONNARIAT SALARIÉ

A la clôture de l'exercice 2008, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce dans le capital social de la société.

1.4. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE

A la connaissance de la société :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe précédent ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- En matière de pouvoirs de la gérance, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validation figurant au paragraphe 4 suivant (page 48), et s'agissant du rachat d'actions au paragraphe 1.5. ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres de la gérance sont les règles légales et statutaires décrites au paragraphe 1.6.5. ;
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

1.4.1. PACTES D'ACTIONNAIRES – ENGAGEMENT COLLECTIF

Les membres du Groupe familial MILCHIOR (familles Milchior et Tarica), actionnaires de la société ETAM DEVELOPPEMENT, ont signé en date du 31 juillet 2006 un engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 787 B du Code Général des Impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 2 364 792 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 20% des droits financiers et 26,72% des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 31 juillet 2006. Il a été convenu dans l'engagement de conservation que cet engagement sera renouvelé par nouvelles périodes de deux ans, à moins que l'un des signataires ou l'un des ayants-cause à titre gratuit ne manifeste, au moins deux mois à l'avance, son intention de ne pas le voir renouvelé.

1.4.2. DROITS DE VOTE DOUBLE ET LIMITATION DES DROITS DE VOTE

L'Assemblée Générale du 24 mars 1997 a modifié les statuts de la société et précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis 4 ans au moins, ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit. Ce droit de vote double cesse dès lors que les actions en bénéficiant font l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par voie de succession ou donation familiale.

Il n'existe pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires autres que les seuils visés à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

1.5. AUTORISATION DE RACHAT DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

1.5.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

Dans le cadre du programme de rachat d'actions adopté par l'Assemblée générale du 17 juin 2008, le Groupe a procédé à l'acquisition de 658 420 titres (soit 5,5% du capital), pour un montant de 15 595 641,13 € (y compris frais de commission s'élevant à 54 002 €), qui ont été affectés à l'objectif d'annulation.

Le Groupe détient par ailleurs 501 075 titres au nominatif (soit 4,2% du capital) affectés à l'objectif de couverture d'options d'achat d'actions, autre système d'actionnariat des salariés, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions.

Enfin, la société a mis en œuvre un contrat de liquidité en novembre 2005 conforme à la Charte de déontologie AMAFI et détient dans ce cadre, au 31 décembre 2008, 23 096 titres (soit 0,19% du capital) affectés à l'objectif d'animation du marché par un prestataire de service d'investissement.

Dans le cadre de ce contrat, la société a procédé en 2008 :

- à l'achat de 81 413 actions au prix moyen pondéré de 18,91 €,
- à la vente de 73 916 actions au prix moyen pondéré de 20,63 €.

Au 31 décembre 2008, les moyens figurant au compte de liquidité du contrat étaient de 23 096 titres valorisés à 7,09 € par action et 14 527,51 €.

Le montant des frais de négociation au titre du contrat de liquidité, s'est élevé à 30 000 € pour l'exercice.

	Titres	% du capital
Nombre total d'actions propres inscrites au 31.12.2008	1 182 591	9,91%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0	0,00%
Valeur d'acquisition		23 404 504 €
Valeur de marché (au cours de clôture du 31.12.08 de 7,09 euros)		8 384 570 €

En dehors du contrat de liquidité, aucune action auto détenue n'a fait l'objet d'une utilisation effective au cours de l'exercice. Aucune réallocation à un autre objectif n'est intervenue au cours de l'exercice.

1.5.2. BILAN AU 31 MARS 2009

Au 31 mars 2009, les moyens figurant au compte de liquidité du contrat étaient de 22 870 titres, valorisés à 7,07 euros par action et 16 220,26 euros.

	Titres	% du capital
Nombre total d'actions propres inscrites au 31.03.2009	1 182 365	9,91%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0	0,00%
Valeur d'acquisition		23 597 329 €
Valeur de marché (au cours de clôture du 31.03.09 de 7,07 euros)		8 359 321 €

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions hors contrat de liquidité adopté par l'Assemblée Générale du 17 juin 2008, le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de titres entre le 1er janvier et le 31 mars 2009.

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions de la société donnée à la gérance est proposée à l'Assemblée Générale du 19 juin 2009 (neuvième résolution). Cette autorisation prévoit une utilisation du programme y compris en période d'offre publique. De même, une nouvelle autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues est également proposée (onzième résolution).

1.6. FORME JURIDIQUE

Etam Développement est une société en commandite par actions française régie notamment par le livre deuxième du Code de Commerce. Ce statut a été adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996, afin de préserver l'identité et la culture de l'entreprise et d'assurer ainsi à long terme, sa pérennité, dans l'intérêt du Groupe et de l'ensemble des actionnaires.

1.6.1. FONCTIONNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'actionnaires appelés associés

- Des associés commanditaires, apporteurs de capitaux, qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence du montant de leurs apports ;
- Des associés commandités, apporteurs en industrie, qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers. Une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire.

Un Conseil de Surveillance est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires et chargé de contrôler la gestion de l'entreprise. Les commandités, même commanditaires, ne peuvent être élus, ni participer à la désignation des membres du Conseil de Surveillance.

1.6.2. ASSOCIÉS COMMANDITÉS DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Les associés commandités sont Monsieur Pierre Milchior, Madame Marie-Claire Tarica, Mademoiselle Vanessa Milchior, Monsieur Laurent Milchior et Gerset, société par actions simplifiée dont le siège social est à Clichy (92110), 57-59 rue Henri Barbusse.

1.6.3. DROITS ET OBLIGATIONS DES ASSOCIÉS COMMANDITÉS (ARTICLE 13 DES STATUTS)

Les décisions des Assemblées, tant Ordinaires qu'Extraordinaires, ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés commandités (par exception, l'accord des commandités n'est pas requis pour les décisions concernant la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes, la fixation de leur rémunération et l'approbation des conventions soumises à autorisation).

Les droits des associés commandités dans le résultat de la société sont rappelés au paragraphe « Répartition des bénéfices et modalités de paiement des dividendes (Article 23 des statuts) ». Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers.

Tout associé commandité non gérant est en droit d'exercer un contrôle sur la gestion de la société et dispose à cet effet des mêmes pouvoirs d'investigation que les commissaires aux comptes. La désignation de tout nouvel associé commandité est faite par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise avec l'accord de tous les associés commandités.

1.6.4. LA GÉRANCE (ARTICLES 14 ET 15 DES STATUTS)

Aux termes des statuts, la société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants personnes physiques ou morales ayant la qualité d'associé commandité. Les gérants actuels sont Pierre Milchior, Laurent Milchior et Marie-Claire Tarica.

1.6.5. NOMINATION-RÉVOCATION DES GÉRANTS

La nomination et la révocation de tout gérant est de la compétence de la société Gerset, pour autant qu'elle ait la qualité d'associé commandité à la date de la décision. A défaut pour Gerset de détenir cette qualité, la nomination et la révocation de tout gérant seront de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés commanditaires, agissant sur proposition et avec l'accord de tous les associés commandités.

1.6.6. DURÉE DE LA GÉRANCE

Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée. Elles prennent fin par le décès, l'incapacité ou l'interdiction, le redressement, la liquidation judiciaire, la faillite personnelle, la révocation ou la démission et le dépassement de l'âge de 80 ans sauf prorogation décidée par la majorité des associés commandités et ce, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. En cas de vacance de la gérance pour cause d'incapacité ou de décès simultané de deux gérants, la gérance sera assurée par les commandités statuant à la majorité simple et ce, jusqu'à la désignation de la nouvelle gérance.

La perte de la qualité de gérant entraîne automatiquement et de plein droit la perte de la qualité d'associé commandité. La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant, pour quelque cause que ce soit. Le gérant qui démissionne doit prévenir chacun des associés commandités six mois au moins à l'avance.

1.6.7. RAPPORT AVEC LES TIERS

Chacun des gérants a tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires. Les cautions, avals et garanties donnés par la société doivent faire l'objet d'une autorisation prise à la majorité des associés commandités ; ces derniers peuvent consentir une autorisation globale annuelle.

1.6.8. RAPPORT AVEC LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIONNAIRES

Dans les rapports avec la société et les actionnaires, les gérants peuvent prendre entre eux toutes mesures qu'ils jugent souhaitables pour assurer l'unité de gestion et de représentation de la société. Les gérants peuvent procéder, sous leur responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de la société et du Groupe.

1.6.9. RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

La gérance ne reçoit aucune rémunération statutaire. Toute autre rémunération de la gérance, qu'elle soit fixe, proportionnelle ou indexée, est fixée et modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant avec l'accord de la majorité des associés commandités. Sa répartition entre les gérants est décidée par ces derniers. Des options d'achat ou de souscription d'actions de la société peuvent être accordées aux gérants par décision de la majorité des associés commandités sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il n'y a pas d'autre élément qui, à la connaissance de la société, serait susceptible d'avoir une influence en cas d'offre publique.

2. DIVIDENDE

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et autres revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
		Autres revenus distribués aux seuls commandités		
		Dividende		
2005	0,30 €	3 547 187,40 €	815 415,17 €	-
2006	0,50 €	5 926 979,00 €	894 197,76 €	-
2007	0,50 €	5 963 979,00 €	1 379 922,00 €	-
2008*	0,00 €	0,00 €	1 438 693,44 €	-

(*) soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 juin 2009

En 2008, dans un contexte économique difficile, le Groupe Etam a donné la priorité à la limitation de la dette financière. Dans ce contexte, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende.

3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

3.1. LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D' ACHAT

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D' ACHAT D' ACTIONS (10 PLUS GRANDES ATTRIBUTIONS OU LEVÉES DURANT L' EXERCICE 2008)

La société n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux ni aux salariés de la société au cours de l'année 2008.

Aucun bénéficiaire d'options d'achat et de souscription consenties antérieurement n'a levé d'option au cours de l'exercice 2008.

Il n'existe pas d'autre plan d'attribution de titres Etam Développement que ceux mentionnés ci-après.

3.1.1 « OPTIONS 97 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mars 1997 (sixième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 24 mars 2002, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 97 »), à certains cadres dirigeants et cadres supérieurs, exerçant leurs fonctions, soit dans la société, soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères, dans la limite de 1% du capital social existant, au jour de cette Assemblée, soit 106 331 Options 97.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 97 », au 24 mars 2002.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

Tableau récapitulatif des attributions, levées et options en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 97 »

	Options de souscription d'actions						Options d'achat d'actions ⁽²⁾				
	1997	1998	1998	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
Date d'attribution	20/06/1997	15/01/1998	30/03/1998	-	01/12/2000	17/09/2001	22/02/2002	31/05/1999	-	-	-
Date de disponibilité	20/06/2002	15/01/2003	30/03/2003	-	01/12/2005	17/09/2006	22/02/2007	31/05/2004	-	-	-
Date d'expiration	20/06/2004	15/01/2005	30/03/2005	-	01/12/2007	17/09/2008	22/02/2009	31/05/2006	-	-	-
Nombre d'options accordées	8 300	36 000	15 556	-	24 580	30 000	10 000	6 001	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	9	4	8	-	1	2	1	6	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	323 F 49,24 €	264 F 40,25 €	413 F 62,96 €	-	11,97 €	9,31 €	12,47 €	234 F 35,67 €	-	-	-
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-	30 000	10 000	5 488-	-	-	-
Cumul des Options en circulation au 31.12.08 ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Décompte prenant en considération les renoncations ou la déchéance de certains attributaires et les options non levées à la date d'expiration.

(2) 1997-1998 : aucune attribution

3.1.2. « OPTIONS 99 »

Afin de tenir compte de l'élargissement important du Groupe résultant notamment de l'intégration de la société Etam Limited Plc, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 11 mai 1999 (dix-neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 11 mai 2004, aux salariés, à certains d'entre eux et/ou à certaines catégories du personnel et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 99 »), dans la limite de 1% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 118 239 Options 99.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 99 », au 24 mai 2004.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

**Tableau récapitulatif des attributions, levées et options
en circulation au 31 décembre 2007 dans le cadre du plan « Options 99 »**

	Options de souscription d'actions			Options d'achat d'actions		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Date d'attribution	22/02/2002	-	-	-	-	-
Date de disponibilité	22/02/2007	-	-	-	-	-
Date d'expiration	22/02/2009	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	39 000	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	3	-	-	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	12,47 €	-	-	-	-	-
Nombre d'options levées	24 000	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 31.12.08⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0

(1) Décompte prenant en considération les droits déçus de certains attributaires.

3.1.3. « Options 2001 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 septembre 2001 (première résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 septembre 2001, à certains cadres dirigeants, cadres supérieurs ou aux mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2001 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette assemblée, soit 236 479 Options 2001.

Le bénéficiaire ne fait plus partie de l'équipe de management.

La gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2001 » au 16 novembre 2004.

Ce Plan se résume comme suit à fin 2008 :

**Tableau récapitulatif des attributions, levées et options
en circulation au 31 décembre 2008 dans le cadre du plan « Options 2001 »**

	Options de souscription d'actions				Options d'achat d'actions			
	2001	2002	2003	2004	2003	2002	2003	2004
Date d'attribution	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date de disponibilité	17/09/2001	-	-	-	-	-	-	-
Date d'expiration	17/09/2011	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options accordées	90 000	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	-	-	-	-	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	9,31 €	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options levées	40 000	-	-	-	-	-	-	-
Cumul des options en circulation au 31.12.08	50 000	50 000	50 000	50 000⁽¹⁾	0	0	0	0

(1) Soit 0.76% du capital social au 17 septembre 2001 et au 31 décembre 2008 (capital en nombre d'actions compte non tenu des options de souscription d'actions 2001 non levées).

3.1.4. « OPTIONS 2002 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2002 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 24 mai 2002, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2002 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2002.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et la gérance a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2002 » au 23 juillet 2005.

3.1.5. « OPTIONS 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2005 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 236 479 Options 2005.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Options 2005 » au 7 août 2008.

3.1.6. « OPTIONS 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-septième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (ci-après les « Options 2008 »), dans la limite de 2% du capital social existant au jour de cette Assemblée, soit 363 681 Options 2008.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

3.2. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

3.2.1. « ACTIONS GRATUITES 2005 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2005 (dix-neuvième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2005, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article

L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci-après les « Actions gratuites 2005 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a jamais fait usage de cette délégation de pouvoirs et a d'ores et déjà constaté la fin de l'autorisation donnée au titre du Plan « Attribution d'actions gratuites 2005 » au 7 août 2008.

3.2.2. « ACTIONS GRATUITES 2008 »

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 juin 2008 (dix-huitième résolution) a autorisé la gérance à consentir, en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2008, aux salariés, à certains d'entre eux, et/ou à certaines catégories du personnel, et/ou aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions gratuites de la société (ci-après les « Actions gratuites 2008 »), dans la limite de 10% du capital de la société.

La gérance n'a pas fait usage de cette délégation de pouvoirs en 2008.

4. RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ

Autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant nominal d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS ⁽¹⁾	26 juin 2007	25 août 2009	100 000 000 €	-	100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾	26 juin 2007	25 août 2009	100 000 000 €	-	100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS ⁽¹⁾ en faveur des salariés adhérents d'un PEE ⁽²⁾	26 juin 2007	25 août 2009	3 % du capital	-	3 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	26 juin 2007	25 août 2009	Montant des réserves, bénéfices, primes	-	Montant des réserves, bénéfices, primes
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 juin 2007	25 août 2009	10 % du capital	-	10 % du capital
Autorisation d'émettre des stock options	17 juin 2008	16 août 2011	2 % du capital	-	2 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	17 juin 2008	16 août 2011	10 % du capital	-	10 % du capital

(1) Droit Préférentiel de Souscription

(2) Plan d'Epargne Entreprise

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Page 49

Mandataires

Page 56

Rémunération des dirigeants

Page 62

Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et hauts responsables

Page 63

Mandats des membres du conseil de surveillance

1. MANDATAIRES

1.1. ASSOCIÉS COMMANDITÉS

Pierre Milchior (né le 26 novembre 1933) gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/5/1996 :

- Président du conseil d'administration et administrateur de Gerset SAS
- Président Directeur Général et administrateur de Etam SA,
- Administrateur de Altavia, Nortex, Modasia Holding, Shanghai Aige, Shanghai Intermoda Clothing Co Ltd, Shanghai Intermay, Elegant Shanghai, Taizhou Aige Clothing, Ifem
- Membre du conseil de surveillance dans la société Devanlay
- Représentant d'Etam SA au Conseil d'Administration de Gecidimmo, Modasia Holding, Elan Industries SA
- Représentant Etamint au conseil d'administration de Etam Lingerie Luxembourg, Société Luxembourgeoise Etam, 123 Luxembourg
- Représentant permanent de Financière Castères au conseil d'administration de la Société Belge Etam, Etamint
- Représentant permanent de la Société Belge Etam au conseil d'administration de Etam International Sourcing, Société Foncière Etel
- Président de Covi deux SAS, Financière Casterès SAS
- Gérant de Seva, Selau, Tami, Pivest

Marie-Claire Tarica (née le 10 septembre 1936), gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/5/1996 :

- Président du Conseil d'Administration et administrateur de Nortex,
- Président de la SAS Norpierre
- Directeur Général Délégué et administrateur d'Etam SA
- Directeur Général Délégué de 1.2.3 SAS, Etam Lingerie SAS, Etam Prêt à Porter SAS, Undiz SAS
- Administrateur de Gecidimmo, Shanghai Aige, Shanghai Intermoda Clothing, Shanghai Intermay, Elegant Shanghai, Taizhou Aige Clothing
- Gérant de Raphaël, Tami
- Représentant la Société Nortex au conseil d'administration d'Elan Industries SA et de la Société Foncière Etel

Laurent Milchior (né le 22 novembre 1974), associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/3/1997 :

- Administrateur d'Etam SA, Etam International Sourcing (Belgique), Etamint, Société Belge Etam, Société Foncière Etel, EIS Shanghai, 123 Luxembourg SA, Etam Lingerie Luxembourg, Société Luxembourgeoise Etam
- Gérant de Etam Italia – Lauvest
- Directeur Général Délégué de la Société Etam Prêt à Porter SAS et de Etam SCE SAS
- Président de Etam Destock SAS, Books & Toys
- Représentant permanent de la Société Etam SA au conseil d'administration Nortex SA
- Administrateur désigné de Gerset SAS

Vanessa Milchior (née le 5 janvier 1977), associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/3/1997 :

- Administrateur d'Etam SA
- Administrateur désigné de Gerset SAS
- Gérant de Acid Sport

Gerset, associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/5/1996 :

- Gerset SAS est une société par actions simplifiée au capital de 43 906 euros, détenue à parité égale par deux sociétés civiles Selau et Seva, au capital intégralement détenu par Pierre Milchior et les membres de sa famille. Gerset SAS a pour objet exclusif d'être

- associé commandité, le cas échéant gérant d'Etam Développement. Elle peut détenir une participation dans Etam Développement ou dans toute autre société du Groupe.
- Siège social : 57-59, rue Henri Barbusse 92 110 Clichy – RCS Nanterre n° B 407 500 024.

1.2. MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance et, à la connaissance de la société, leurs mandats dans d'autres sociétés, sont les suivants :

Hervé de Carmoy (né le 4 Janvier 1937)

M. de Carmoy est titulaire du diplôme de l'IEP de Paris et d'un MBA de Cornell University (Etats-Unis).

M. de Carmoy a été successivement Directeur Adjoint, Directeur, Directeur général adjoint, vice président puis Directeur général de la Chase Manhattan Bank NA à Paris jusqu'en 1978. Vice président de la Banque internationale de placement jusqu'en 1982. Président directeur général de Thomas Cook Group jusqu'en 1992. Président d'Almatis à Francfort (Allemagne) depuis 2004.

Date de première nomination : cooptation au Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Président du conseil de surveillance de Grosshill Properties et de Méridiam
- Membre du Conseil d'Administration de Tradition (Lausanne)
- Membre du conseil de VVF

Gérard Billaud, (né le 15 juin 1927)

Après avoir suivi ses études aux Lycées Janson-de-Sailly et Claude-Bernard, M. Gérard Billaud est titulaire d'un DES de droit privé et d'un DES d'économie politique obtenu à la Faculté de droit de Paris.

Avocat à la cour d'appel de Paris de 1949 à 1953, M. Gérard Billaud rejoint la Banque de l'Indochine devenue Indosuez en 1964 en tant que Directeur général adjoint (depuis 1977) et Administrateur (1987-93).

M. Billaud a occupé le poste de Président Directeur général du groupe Locafrance. M. Billaud a occupé le poste de Président du Conseil de Surveillance d'Etam Développement de mai 1997 à juin 2006.

Date de première nomination : 13 mai 1997

Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Gérard Billaud a souhaité le non renouvellement de son mandat.

Fonction principale exercée dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Président du Comité des Rémunérations et des Nominations

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'industrie Franco-Indienne
- Administrateur de Nortex

Jean-Philippe Hottinguer (né le 24 septembre 1938)

Jean-Philippe Hottinguer est Président fondateur de la Banque Jean Philippe Hottinger & Cie, spécialisée dans les opérations de fusions et acquisitions et la gestion de fortune, activités qu'elle développe à travers deux sociétés:

- Banque Jean-Philippe Hottinguer – Gestion Privée, agréée par l'AMF depuis 1992
- JPh Hottinguer - Corporate Finance, société de conseil en M&A.

Jean-Philippe Hottinguer est administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois, d'Etam, de Devanlay S.A., de la Financière Dewavrin S.A, de la Société Financière Saint-Honoré (Suisse).

Précédemment à ses responsabilités de Dirigeant de la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie, Jean-Philippe Hottinguer a été antérieurement associé gérant de MM. Hottinguer et Cie., Président des Laboratoires Roche (France), Président de George Fischer (France), Président de Charmilles France, membre du Conseil de surveillance du Printemps S.A., administrateur de la Compagnie d'assurances Le Continent, de la Banque Révillon, d'Immocrédit, de Paco Rabanne Parfums, des Fromageries Paul-Renard, des Laboratoires UPSA, des Laboratoires Sauter (Suisse).

Issu d'une famille de banquiers établis depuis plus de 200 ans à Paris, Jean Philippe Hottinguer a su maintenir et renouveler une longue tradition de banque familiale en France.

Date de première nomination : 29 mai 1996

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : Président du Comité des Comptes et d'Audit

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Président Directeur Général de JPh Hottinguer Corporate Finance
- Associé commandité gérant dans la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie
- Représentant de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie dans la société Jean-Philippe Hottinguer Gestion Privée
- Administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois, de Etam SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Devanlay SA
- Représentant de la société Jean Conrad Hottinguer AG, et membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Optorg SA
- Vice-Président et Administrateur de Financière Dewavrin SA

Jean-Claude Lagarrigue (né le 9 août 1938)

M. Lagarrigue est titulaire du Brevet d'expert-comptable et est Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Bordeaux.

M. Lagarrigue a commencé sa carrière comme Conseiller fiscal à la Fiduciaire de France en 1962.

Il a ensuite rejoint le Fédération française des Industries de la Maille comme Secrétaire puis Secrétaire-Général pour en devenir en 1969 le Délégué Général.

M. Lagarrigue a été Commissaire général du Salon international de la maille, d'Interfilière, de Tissus Premier et de Nouveau regard.

M. Lagarrigue est un acteur incontournable de monde du textile et de la confection.

Date de première nomination : 27 mai 2004

Date du dernier renouvellement : 26 juin 2007

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société : néant

Edmond Lasnier de Lavalette (né le 29 septembre 1926)

Etudes : faculté des Lettres et de Droit de Paris

Diplôme : licence es lettres, licence en Droit

Entré au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie (devenue depuis Société Centrale de Banque) en 1951 où il a effectué toute sa carrière, Président Directeur Général de 1980 à février 1982. Président de la Société de Banque Midi-Pyrénées jusqu'en 1984, puis Président de la Société ELAN devenue ETAM de 1984 à 1998.

Date de première nomination : 13 mai 1997

Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Edmond Lasnier de Lavalette a souhaité le non renouvellement de son mandat.

Fonction principale exercée dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société : néant

Olivier des Lyons de Feuchin (né le 12 avril 1933)

Diplôme : ESCP (Institut National du Marketing British Chamber)

Carrière : 1959-1965 Chef d'Escale à Nice, détaché auprès de la chambre de commerce de Pau pour créer dans le cadre d'Air Inter la 1^{ère} ligne intérieure française Pau-Paris-Pau, Directeur Administratif

De 1965 à 1971 : secrétaire général auprès du gérant de ESSEL pour toutes les affaires extérieures

Délégué général de ASNAV « Association nationale pour l'amélioration de la vue » syndicat des fabricants et opticiens de France.

De 1972 à 1998 : Groupe Etam

Directeur de Marketing (1972 – 1977) Directeur général (1977 à 1979) Vice Président (1979 à 1998)

Date de première nomination : 13 mai 1997

Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2009 de procéder à son renouvellement.

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Gérant de Galerie des Lyons
- Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration de Nortex

Jacques Mahaux (né le 4 octobre 1951)

Licencié en droit - ULB (Université Libre de Bruxelles) 1974

Licencié en droit économique - ULB (Université Libre de Bruxelles) 1975

Avocat au Barreau de Bruxelles 1974 - 1986

Banque Indosuez Belgique : service juridique 1986 - 1988

Depuis 1989 : Groupe Crédit Agricole à Luxembourg

Université Libre de Bruxelles : diverses charges notamment de recherche (Centre de droit privé et de droit économique) 1975 - 1991

Nombreuses publications dans la Revue Critique de Jurisprudence Belge, la Revue de la Banque, la Revue Générale des Assurances et Responsabilités.

- Administrateur – Directeur agréé CSSF - CAL (Crédit Agricole Luxembourg), actuellement en charge de l'ingénierie financière et patrimoniale (CAL Conseil), du Marketing de la Direction des Investissements (gestion discrétionnaire et conseil en investissements)
- Administrateur – Directeur agréé CSSF - CAL Conseil S.A. (Crédit Agricole Luxembourg Conseil établie à Luxembourg)

- Administrateur de CA Suisse Conseil S.A. établie à Genève
- Director de Crédit Agricole Management Services Ltd établie à Nassau (Bahamas)
- Administrateur de diverses SICAV (LIS, Indolux, Lion Intergestion) et sociétés d'investissement
- Administrateur de Finanziaria Indosuez International SA (FII) établie à Lugano

Date de première nomination : 29 mai 1996

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société :

- Président du Comité de Direction CAL Conseil Luxembourg,
- Vice Président du Comité Exécutif du Crédit Agricole Luxembourg

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Administrateur de CAL Courtage, CA Luxembourg, CAL Conseil, CAS Conseil, de Luxe Holding, Finanziaria Indosuez International SA, Finacap, Financière Linvest, Gesint Holding, Indosuez Capital Luxembourg, Indolux Private Portfolio (SICAV), Indosuez Management II, Linvest, Lion intergestion, Lux International Strategy (SICAV), Parefa, Vemmafin, CAGP Belgium, CAMS Bahamas, CAFOI (CA Family Office IBERIA)
- Membre du Conseil de Surveillance de Berlys Participations,
- Gérant de, Sodexho, Spring Multiple, Value in action
- Président du conseil d'administration de CAMS Belgium
- Président The Investor's House

Rachel Milchior (née le 14 avril 1951)

Etude de droits à NANTERRE, serment prononcé en Décembre 1973, ex avocate au barreau de Paris.

Date de première nomination : 29 mai 1996

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration d'Etam SA
- Gérant de Laubou, Vabou
- Administrateur de Gerset

Jean-Pierre Nordman (né le 4 août 1944)

- Diplômé HEC (1966)
- Maîtrise de Droit (1969)
- 1970 : création et animation d'un cabinet de conseil en gestion
- 1995 : Président Directeur Général de TLC Edusoft, filiale française du Groupe Américain The Learning Company, coté au NYSE.
- 2000 : Executive Vice President, The Learning Company, en charge de l'International.
- 2001 : Président Directeur Général de Mindscape SAS

En octobre 2001, Jean-Pierre Nordman fait l'acquisition de la division internationale de The Learning Company. Il en devient l'actionnaire majoritaire et donne au nouveau groupe le nom de Mindscape.

Le groupe Mindscape est aujourd'hui un des premiers éditeurs européens de contenus interactifs à destination des enfants et producteurs de jeux vidéo grand public.

Date de première nomination : 11 mai 1999

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société : néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Président du Directoire de Mindscape SA
- Administrateur de Mindscape UK et de Mindscape Northern Europe B.V
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Brainscape

Raphaël Palti (né le 21 juin 1958)

Raphaël Palti a fondé en 1983 le groupe ALTAVIA, groupe européen spécialisé en communication commerciale. Ce groupe, toujours présidé par Raphaël Palti, est présent dans 14 pays européens et en Chine, avec 17 business units implantées dans 23 villes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 520 Millions d'euros.

Convaincu que l'importance stratégique des systèmes est désormais telle qu'elle rend de plus en plus nécessaire l'intégration du contenu, Raphaël Palti a inscrit dans le cap stratégique du groupe la construction d'un nouveau modèle d'offre fondé sur la convergence Marketing & Publishing Services, destiné en priorité aux entreprises à réseau.

Le parcours de Raphaël Palti ces 25 dernières années se confond étroitement avec celui du groupe ALTAVIA. Le chemin parcouru pour mener le groupe à la position qu'il occupe aujourd'hui est fait de rencontres, de créations et de rachats d'entreprises dans presque tous les domaines de la communication.

Depuis 2000, fort d'une position de leadership dans les métiers du Publishing Services qu'il a contribué à créer en France, le groupe ALTAVIA poursuit activement son développement en Europe, initié dès 1995. Avec les ouvertures de Beijing et Shanghai en 2005, puis de Chengdu et Guangzhou en 2006, de nouvelles perspectives s'ouvrent en Chine et en Asie.

Soucieux de construire un groupe pérenne et tendu vers l'excellence, Raphaël Palti pratique une gouvernance d'entreprise qu'il veut porteuse de progrès et de renforcement pour le groupe ALTAVIA.

Ainsi, depuis 10 ans, le groupe - non-côté - se contraint à publier son rapport annuel. Son Conseil d'Administration compte plus de 50% de membres extérieurs à l'entreprise, et le groupe s'adjoit des compétences externes par le biais de comités tels qu'un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Rémunérations et des Nominations.

Raphaël Palti a fondé son entreprise à l'âge de 24 ans, sur un modèle initial d'agence publi-promotionnelle. Il était alors diplômé d'une Business School (ESLSCA) et avait fait ses premières armes dans plusieurs groupes publicitaires (Publicis, Eurocom...).

Au-delà des fonctions qu'il occupe dans le groupe ALTAVIA, Raphaël Palti continue de faire du consulting stratégique auprès de certains clients.

Il siège par ailleurs au Conseil de Surveillance de la société Etam Développement

Depuis plus de 5 ans, Raphaël Palti et son groupe s'engagent dans des actions de mécénat auprès d'organisations œuvrant dans la lutte contre la pauvreté, dans la santé ou dans la culture.

Il est notamment administrateur de PlaNet Finance dont le but est de réduire la pauvreté dans le monde, par le développement de la microfinance.

Date de première nomination : 11 mai 1999

Date du dernier renouvellement : 17 juin 2008

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonction principale exercée dans la société : Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

- Etam Développement SCA : Membre du Conseil de Surveillance

Fonctions et mandats sociaux exercés en dehors de la société :

- Altavia SA : Administrateur et Président Directeur Général
- Altavia France SA : Président Directeur Général et administrateur
- Altavia Paris SAS : Président depuis le 09/07/2008
- Actipaper SA : Président Directeur Générale et administrateur
- Altavia EUROPE SA, Altavia RVB SA, Le Parti du Client SA, Junium SA : Administrateur
- MSTV SA : Administrateur jusqu'au 02/09/2008
- Altavia Facilities GIE : Représentant d'Altavia SA, Administrateur
- Altavia Newco SARL : gérant
- Altavia Nantes Newco : gérant
- Altavia Victor SAS : Président depuis le 09/07/2008
- Inext SARL : Co-gérant
- Altavia Hellas (filiale grecque) : Administrateur jusqu'au 27/11/08
- Altavia Iletisim (filiale turque) : Administrateur et Vice-président
- MBO Communication (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08
- Altavia Iberica CFA (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08
- Altavia Italia (filiale italienne) : Administrateur depuis le 27/11/08
- Altavia Belgium (filiale belge) : Administrateur et Président
- Altavia Polska (filiale polonaise) : Membre du Directoire
- Altavia HTT (filiale anglaise) : Administrateur
- Altavia Ceska (filiale Tchèque) : co-gérant depuis le 27/11/08
- Altavia Deutschland GmbH (filiale allemande) : co-gérant depuis le 13/12/08
- Altavia Swiss (filiale suisse) : Président
- Altavia Beijing Consulting (filiale chinoise) : Administrateur et Président
- Altavia Asia (Hong-Kong) : Administrateur
- Altavia Trading (filiale chinoise) : Administrateur et Président
- Foncière Blanqui SA : Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Firapa SAS : Président
- Viateam SAS : Représentant de la Firapa SAS, Président
- SCI Rembrandt Courcelles : co-gérant

Michel Rowan (né le 26 août 1950)

Directeur Général et Directeur Associé, a consacré l'essentiel de sa carrière au capital investissement (26 ans à ce jour).

En 1981, après une première expérience professionnelle en Direction Départementale de l'Agriculture à la Guadeloupe puis à Paris à la Direction des Industries Agro-alimentaires au Ministère de l'Agriculture et enfin comme conseiller technique au Secrétariat d'Etat chargé des industries agroalimentaires, il entre à l'Institut de Développement Industriel (IDI) comme chargé d'affaires puis devient chef de département industriel. En 1987, il est entré à la Compagnie Financière de Suez comme Directeur Adjoint en charge d'activités de capital investissement (agroalimentaire, distribution, hôtellerie...) pour compte propre du groupe Suez. En 1990, il a participé, en tant que Directeur Associé, à la création du fonds d'investissements pan-européen Eurosuez et a pris une part active à la réalisation d'investissements dans les PME en France. En 1997, il rejoint le groupe BNP Paribas / Banexi pour développer une joint-venture orientée vers le capital transmission / LBO au profit des PME françaises. Il rejoint la société Banexi Capital Partenaires (devenue aujourd'hui Azulis Capital) en octobre 2001 dans le cadre de la prise d'indépendance de l'équipe de gestion. Azulis Capital est une société de gestion agréée par l'AMF, qui assure depuis 2000 la gestion de FCPR parrainés par le groupe BNP Paribas et dédiés à l'investissement en capital au profit des PME françaises aussi bien en capital transmission / LBO qu'en participations minoritaires.

Il est diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris, de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts et titulaire d'un MBA HEC.

Date de première nomination : 24 mai 2002

Date du dernier renouvellement : 22 juin 2006

Date d'échéance : à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2009 de procéder à son renouvellement.

Fonction principale exercée dans la société : néant

Fonction principale exercée en dehors de la société :

- Directeur général de Azulis Capital

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- Directeur général de la BC Management Sas
- Représentant permanent de Azulis Capital au Conseil de Surveillance de la Sté Liévineoise de participations (groupe La Toulousaine / Profalux), de la société Furninvest (groupe Roche & Bobois) et de Société Aloxoise de Participations (groupe Breteche Industrie).
- Président du conseil de surveillance de la société Financière Breteche
- Membre du conseil de surveillance de la société Financière CA Communication et de la Financière Savena
- Administrateur dans la Société CA Communication Multimédia
- Membre du Comité stratégique de la société Merinvest (groupe Meralliance).

2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant brut total des rémunérations, jetons et avantages de toute nature qui ont été versés à chaque gérant et chaque membre du Conseil de Surveillance durant l'exercice, de la part de la société et des sociétés contrôlées, se répartit ainsi :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2007	Exercice 2008
Pierre Milchior		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	970 343 €	952 041 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	970 343 €	952 041 €
Marie-Claire Tarica		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	215 9189 €	217 890 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	215 918 €	217 890 €
Laurent Milchior		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	319 580 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	-	319 580 €

Il est précisé au regard de l'origine familiale du Groupe, que les Gérants bénéficient de manière historique uniquement de contrats de travail et que les mandats sociaux dans le Groupe n'ont jamais été rémunérés dans un souci d'harmonisation des divers statuts des dirigeants du Groupe Etam, tous les dirigeants du Groupe Etam, mandataires sociaux ou non, bénéficiant d'un contrat de travail. Cette solution a été considérée comme une bonne pratique de gouvernance d'entreprise, en ce qu'elle implique un contrôle de la Direction Générale des Ressources Humaines chargée de veiller à une cohérence des rémunérations.

La gérance ne reçoit donc aucune rémunération statutaire au titre des mandats dans Etam Développement. Toute autre rémunération de la gérance, qu'elle soit fixe, proportionnelle ou indexée, serait fixée et modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant avec l'accord de la majorité des associés commandités. Sa répartition entre les gérants serait décidée par ces derniers.

La rémunération de Monsieur Pierre Milchior est majoritairement perçue au titre de ses fonctions de Directeur Exécutif en charge des Opérations Stratégiques d'Etam SA, société détenant les actifs de propriété intellectuelle du Groupe (marques, modèles, ...).

Celle de Madame Tarica, est majoritairement perçue au titre de ses fonctions de Directeur Exécutif en charge du Parc Immobilier au sein des sociétés Etam Lingerie SAS, Etam Prêt-à-Porter SAS et 123 SAS.

La rémunération de Monsieur Laurent Milchior est majoritairement perçue au titre de ses fonctions de Directeur Exécutif en charge des Opérations Financières de Etam SCE SAS.

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants dus au titre de l'exercice 2007	
	dus	versés	dus	versés
Pierre Milchior				
rémunération fixe	945 191 €	945 191 €	950 570 €	950 570 €
rémunération variable	-	-	-	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	6 850 €	6 850 €	11 657 €	11 657 €
avantages en nature	-	-	8 120 € (voiture)	8 120 € (voiture)
TOTAL	952 041 €	952 041 €	970 343 €	970 343 €
Marie-Claire Tarica				
rémunération fixe	208 853 €	208 853 €	206 719 €	206 719 €
rémunération variable	-	-	-	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	6 850 €	6 850 €	7 157 €	7 157 €
avantages en nature (voiture)	2 187 €	2 187 € (voiture)	2 042 € (voiture)	2 042 € (voiture)
TOTAL	217 890 €	217 890 €	215 918 €	215 918 €
Laurent Milchior				
rémunération fixe*	309 670 €	309 670 €	-	-
rémunération variable	-	-	-	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	9 910 €	9 910 €	-	-
avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	319 580 €	319 580 €	-	-

* Laurent Milchior a été nommé co-gérant le 5 juin 2008

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Hervé de Carmoy		
Jetons de présence	-	53 048 €
Autres rémunérations		
Gérard Billaud		
Jetons de présence	23 844 €	22 320 €
Autres rémunérations		
Philippe Geslin		
Jetons de présence	56 096 €	5 000 €
Autres rémunérations		
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	20 756 €	20 756 €
Autres rémunérations		
Edmond Lasnier de Lavalette		
Jetons de présence	19 144 €	17 620 €
Autres rémunérations		
Jean Claude Lagarrigue		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations		
Olivier des Lyons de Feuchin		
Jetons de présence	20 750 €	20 750 €
Autres rémunérations		
Jacques Mahaux		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations		
Rachel Milchior		
Jetons de présence	14 660 €	14 660 €
Autres rémunérations		
Jean-Pierre Nordman		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations		
Raphaël Palti		
Jetons de présence	19 144 €	17 620 €
Autres rémunérations		
Michel Rowan		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations		

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent les jetons de présence de la société Etam Développement ainsi que les jetons de présence des filiales du Groupe.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social						
Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Pierre Milchior	-	-	-	-	-	-
Marie-Claire Tarica	-	-	-	-	-	-
Laurent Milchior	-	-	-	-	-	-

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Pierre Milchior	-	-	-	-
Marie-Claire Tarica	-	-	-	-
Laurent Milchior	-	-	-	-

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social					
Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Pierre Milchior	-	-	-	-	-
Marie-Claire Tarica	-	-	-	-	-
Laurent Milchior	-	-	-	-	-

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social				
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Pierre Milchior	-	-	-	-
Marie-Claire Tarica	-	-	-	-
Laurent Milchior	-	-	-	-

Tableau 8

Situation des mandataires sociaux d'Etam Développement SCA

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail dans la Société		Régime de retraite supplémentaire dans la Société ou dans ses filiales		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions dans la Société		Indemnités relatives à une clause de non concurrence dans la Société	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Milchior Gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/05/1996		Non	Oui			Non		Non
Marie-Claire Tarica Gérant statutaire associé commandité nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/05/1996		Non	Oui			Non		Non
Laurent Milchior Nommé co- Gérant le 5 juin 2008 pour une durée indéterminée		Non	Oui			Non		Non

3. ETAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET HAUTS RESPONSABLES

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, hauts responsables et de leurs proches réalisées sur l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009 (Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF).

Nom et prénom	Richard SIMONIN
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Exécutif Etam Développement
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	Néant
Description de l'instrument financier	Action
<u>02 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	1 000
Prix moyen pondéré	7,600 €
Montant total des acquisitions	7 600,00 €
<u>03 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	3 500
Prix moyen pondéré	7,260 €
Montant total des acquisitions	25 410,00 €
<u>04 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 800
Prix moyen pondéré	7,367 €
Montant total des acquisitions	20 627,60 €
<u>05 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	3 000
Prix moyen pondéré	7,196 €
Montant total des acquisitions	21 588,00 €
<u>06 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 000
Prix moyen pondéré	7,302 €
Montant total des acquisitions	14 604,00 €
<u>06 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	700
Prix moyen pondéré	7,222 €
Montant total des acquisitions	5 055,40 €
<u>10 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 000
Prix moyen pondéré	7,250 €
Montant total des acquisitions	14 500,00 €
<u>10 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	3 000
Prix moyen pondéré	7,250 €
Montant total des acquisitions	21 750,00 €
<u>12 février 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 000
Prix moyen pondéré	7,050 €
Montant total des acquisitions	14 100,00 €
Nom et prénom	Pierre MILCHIOR
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Gérant Associé Etam Développement
Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	Néant
Description de l'instrument financier	Action
<u>29 janvier 2009</u>	
Nombre total d'instruments financiers acquis	238 000
Prix moyen pondéré	6,90 €
Montant total des acquisitions	1 642 200 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Page 67

Présentation des résolutions

Page 70

Projet de texte des résolutions

1. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

RAPPORT DE LA GÉRANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2009

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte aux fins de vous demander d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008, et la proposition d'affectation du résultat qui vous ont été décrits dans le rapport de gestion.

Nous vous demandons en outre de bien vouloir statuer sur les projets de résolutions suivants :

1. Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 226-10 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présenteront et vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

2. Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil de Surveillance

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin, et de Monsieur Michel Rowan expire à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous suggérons de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de trois années qui expirera en 2012, au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard Billaud et de Monsieur Edmond Lasnier de Lavalette expirent à l'issue de la présente Assemblée. Messieurs Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette ont souhaité le non renouvellement de leurs mandats respectifs.

Nous vous proposons de nommer Monsieur George Lindemann et Monsieur Alexis Gurdjian en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour une période de trois années qui expirera en 2012, au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

3. Autorisation de renouveler le programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues

Nous vous proposons de conférer à la gérance, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour acheter dans la limite légale des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société à la date de l'Assemblée.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée à la gérance par l'Assemblée Générale du 17 juin 2008.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- De conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,
- D'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de Commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- De remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière,
- D'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 20 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 23 855 916 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la gérance, pour l'exercice en cours, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La gérance disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

4. Les délégations en matière d'augmentations de capital

- Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 25 août 2009. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler et donc conférer à la gérance :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires.
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner à la gérance, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux

actionnaires, et à 15 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société, qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation de compétence.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, et à 15 000 000 euros pour la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer à la gérance la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, la gérance pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription pourrait se faire par offre au public ou, le cas échéant, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.

En cas d'émission par offre au public, la gérance pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Dans ces hypothèses, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%. (article R. 225-119 du Code de Commerce).

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, la gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime

La délégation de compétence en la matière prend fin le 25 août 2009. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer à la gérance une nouvelle délégation à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes qui pourra être incorporé dans le capital de la Société.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

- Délégation de compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées

La Société vous présente une résolution à l'effet de conférer à la gérance une délégation de compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées.

Cette délégation ne vous est présentée qu'en vertu d'une obligation légale, compte tenu des délégations de compétence à l'effet d'augmenter le capital social, objet des douzième et treizième résolutions.

La gérance estime que l'augmentation du capital en faveur des salariés ne correspond pas à la culture d'entreprise de la Société, et, comme par le passé, émet un avis défavorable à l'adoption de cette résolution, que la gérance vous demande de rejeter.

- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

Nous vous demandons de bien vouloir conférer à la gérance une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

2. PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

2.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2008 Quidus à la Gérance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se soldant par un bénéfice de 12 640 198 euros,

approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 119 453 euros, le montant de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions additionnelles, acquitté sur ces dépenses, s'élevant à 41 127 euros. En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'Exercice clos le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître un bénéfice de 12 640 198 euros, et, sur proposition de la gérance, décide d'affecter comme suit les sommes distribuables déterminées ci-après :

1) Origine du résultat à affecter

Report à nouveau antérieur	131 229 146,00
Résultat de l'exercice 2008	12 640 198,00
Total	143 869 344,00

2) Affectation

Réserve légale	0,00
En application de l'article 23 des statuts: prélèvement en faveur des associés commandités	1 438 693,44
Dividendes	0,00
Report à nouveau	142 430 650,56
Total	143 869 344,00

L'Assemblée constate qu'il ne sera pas attribué de dividende au titre de l'Exercice 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et autres revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
		Dividende	Autres revenus distribués aux seuls commandités	
2006	0,50 €	5 926 979,00 €	894 197,76 €	-
2007	0,50 €	5 963 979,00 €	1 379 922,00 €	-
2008*	0,00 €	0,00 €	1 438 693,44 €	-

(*) soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 juin 2009

Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice 2008. Quitus à la gérance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe établi par la gérance, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se soldant par un bénéfice net de 4,2 millions d'euros, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution : Approbation de conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 226-10 et L 225-90 du Code de Commerce, approuve et ratifie les conventions qui y sont mentionnées, ainsi que les termes du rapport relatifs à la convention d'animation intra-groupe conclue entre la Société et ses douze filiales opérationnelles détenues à 100%.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin est arrivé au terme de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, le renouvelle dans ses fonctions, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la société.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Rowan dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que Monsieur Michel Rowan est arrivé au terme de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, le renouvelle dans ses fonctions, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Michel Rowan a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la société.

Septième résolution : Nomination de Monsieur George Lindemann en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Après présentation par le Président de Monsieur George Lindemann et des fonctions qu'il a occupées jusqu'à ce jour, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, Monsieur George Lindemann demeurant à 1455 Ocean Drive # 1008, Miami Beach, FL 33139, U.S.A., pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur George Lindemann a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de Surveillance qui viennent de lui être confiées et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Huitième résolution : Nomination de Monsieur Alexis Gurdjian en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Après présentation par le Président de Monsieur Alexis Gurdjian et des fonctions qu'il a occupées jusqu'à ce jour, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, Monsieur Alexis Gurdjian demeurant à 103A Cadogan Gardens, Londres, SW3 2RF, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Alexis Gurdjian a d'ores et déjà déclaré qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de Surveillance qui viennent de lui être confiées et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Neuvième résolution : Autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions à donner à la gérance (art. L 225-209 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, décide :

- De mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2008,
- D'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - Autorise la gérance, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à acheter, dans la limite légale des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10% du capital de la société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital ;
 - Décide que les actions pourront être achetées en vue :

- D'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - De conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,
 - D'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
 - De remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière,
 - D'annuler les actions cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- et ce sans aucune hiérarchie au sein de cette énumération.
- Décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser vingt euros (20 €), hors frais ;
 - Décide que la gérance pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
 - Décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 23 855 916 euros ;
 - Décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que la gérance appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique ;
 - Confère tous pouvoirs à la gérance, avec faculté de délégation pour, notamment :
 - Procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités ;
 - Passer tous ordres en bourse ou hors marché ;
 - Ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
 - Conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
 - Effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes ;
 - Effectuer toutes formalités ;
 - Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de

l'Exercice clos le 31 Décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Dixième résolution : Pouvoirs aux fins de formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.

2.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution : Renouvellement de l'autorisation donnée à la gérance de réduire le capital social par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance, du descriptif du programme, et du rapport des commissaires aux comptes :

- Autorise la gérance à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;
- Autorise la gérance à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- Autorise la gérance à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation ;
- Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.
- Décide en conséquence que la présente autorisation met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2008.

Douzième résolution : Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence à la gérance de la société, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-129-2 et L 228-92 du Code de Commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société ;
- de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la société dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée délègue expressément à la gérance la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'Assemblée décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de vingt millions d'euros (20.000.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société, qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation de compétence.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder vingt millions d'euros (20.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée à la gérance par la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée autorise la gérance, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-135-1 et R. 225-118 du Code de Commerce.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et proportionnellement au montant des actions alors possédées par eux, aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par la gérance en vertu de la présente délégation ; la gérance fixera chaque fois les conditions et limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible et réductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, la gérance pourra utiliser, dans l'ordre qu'elle déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée, cette limite étant déterminée en tenant compte des titres supplémentaires susceptibles d'être émis en application des dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin:

- que la présente délégation de compétence emporte au profit de la gérance la faculté de déterminer le prix de souscription des actions et valeurs mobilières qui seront émises, dans le respect des dispositions légales,

- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera de tous pouvoirs pour arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émise et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la société.

En outre, l'Assemblée Générale précise que la gérance :

- devra déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'acquisition de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure de même nature.

Treizième résolution : Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence à la gérance de la société, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-129-2, L 225-135, L 225-136, L 228-92 et L 225-93 du Code de Commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public :

- d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société ;
- de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société.

L'Assemblée décide que ces émissions pourront également être effectuées :

- à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur les titres d'une société, y compris sur toutes valeurs mobilières émises par la société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-148 du Code de Commerce,
- à la suite de l'émission, par l'une des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans les conditions prévues à l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la société dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée délègue expressément à la gérance la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que la gérance aura la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs mobilières pendant un délai et à des conditions qu'elle fixera ; cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, et ne pourra être exercée qu'à titre irréductible ; les titres de capital ou les valeurs mobilières non souscrits en vertu de ce droit de priorité non négociable feront l'objet d'un placement public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'Assemblée décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de quinze millions d'euros (15.000.000 €).

L'Assemblée autorise la gérance, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-135-1 et R. 225-118 du Code de Commerce.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seront, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme

titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder quinze millions d'euros (15.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée à la gérance par la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, la gérance pourra utiliser, dans l'ordre qu'elle déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée, cette limite étant déterminée en tenant compte des titres supplémentaires susceptibles d'être émis en application des dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée décide que la gérance arrêtera les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émise et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la société.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

En outre, l'Assemblée Générale précise que la gérance :

- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;

- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'attribution de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure de même nature.

Quatorzième résolution : Délégation à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de la gérance, et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 225-130 du Code de Commerce, décide :

- de déléguer sa compétence à la gérance, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société ; et
- que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporé au capital social de la société.

L'Assemblée Générale précise que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation.

La gérance pourra notamment :

- déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital social de la société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seront attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société sera élevée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la société porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société prendra effet ;
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant d'une telle vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard dans un délai de trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions leur revenant ;

- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital ; et
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure de même nature.

Quinzième résolution : Délégation à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du travail, conformément à l'article L.225-129-6 premier alinéa du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions du Code de Commerce, et notamment, de ses articles L.225-129-6 et L.225-138-1, et d'autre part de l'article L.3332-18 du Code du Travail, compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus aux résolutions précédentes, délègue à la gérance la compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par la gérance,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L.225-132 du Code de Commerce, en vue de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux salariés souscripteurs adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- décide que la durée de validité de la présente délégation est fixée à vingt six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée,
- décide que le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3% du capital social de la société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission,
- décide de donner tous pouvoirs à la Gérance pour :
 - déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de la gérance fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne (30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-19 est égale ou supérieure à dix ans), conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 du Code du Travail ;
 - fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;

- arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

La gérance établira, conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, au moment où elle fera usage de cette autorisation un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

La gérance informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Seizième résolution : Délégation à la Gérance à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de la gérance et du rapport des commissaires aux comptes et conformément à l'article L 225-147 du Code de Commerce :

- Délègue à la Gérance la compétence à l'effet de procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables.
- Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,
- Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée Générale.

- Délègue tous pouvoirs à la gérance aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Dix-septième résolution : Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 20% du capital, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise la gérance, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 225-136-3° du Code de Commerce et de l'article L.

411-2 II du Code Monétaire et Financier, à augmenter le capital social dans la limite de 20% par an, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis par l'article D. 411-1 du Code Monétaire et Financier.

L'Assemblée Générale autorise la gérance à procéder à l'augmentation du capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, et constate que cette délégation emporte de plein droit suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital, susceptibles d'être émises, au profit des investisseurs qualifiés ou du cercle restreint d'investisseurs visés ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide que la limite de 20% du capital devra être appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet :

- de mettre en œuvre la présente délégation, choisir la ou les époques de sa réalisation,
- de choisir librement les investisseurs qualifiés ou les investisseurs compris dans le cercle restreint d'investisseurs bénéficiaires de l'émission ou des émissions, conformément aux dispositions légales et réglementaires susvisées, de déterminer les valeurs mobilières à émettre ainsi que le pourcentage de capital dont l'émission est réservée à chacun de ces investisseurs,
- d'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la société,
- de modifier les statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

La gérance établira, au moment où elle fera usage de la présente délégation, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant les éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt six (26) mois.

Dix-huitième résolution : Pouvoirs aux fins de formalités légales

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.